

Délibération n°2023-09-091

Date de convocation : 20 septembre 2023

Conseillers en exercice : 45	Présents : 37	Votants : 44
------------------------------	---------------	--------------

**Concession de services pour la gestion et l'exploitation du service public de production et de distribution de l'eau potable
Périmètre de Guiclan, Lampaul-Guimiliau, Landivisiau et Sizun
Approbation du choix du délégataire - Approbation du contrat de concession de service public**

L'an deux mil vingt-trois, le 26 du mois de septembre à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Saint-Vougay, salle Ar Brug, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

Etaient présents

M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, Mme CRENN Nicole, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSSEC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme PORTAILLER Christine, Mme CLAISSE Laurence, M. BODIGUEL Robert, Mme PICHON Marie-Christine, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. THEPAUT Jean-Jacques, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. SALIOU Louis, M. POT Dominique, M. BRAS Philippe, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme JAFFRES Anne, M. RIOU André, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, Mme QUERE Patricia, M. RAMONET Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, M. PERVES Daniel, M. ABGRALL Dominique, M. GILET Yves-Marie, Mme QUILLVERE Gwénaëlle

Avaient donné
procuration

M. BRETON Jean-Pierre à Mme CRENN Nicole
M. MORRY Yvan à Mme PORTAILLER Christine
M. PALUD Jean à Mme HENAFF Marie Claire
Mme GUILLERM Babeth à M. BILLON Henri
M. JEZEQUEL Sébastien à Mme TORRES Sonia
Mme ABAZIOU Nadine à M. SALIOU Louis
Mme KERVELLA Julie à Mme CLAISSE Laurence

Absent(s) excusé(s)

Mme LE GUERN Marlène

Absent(s)

/

Participaient aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services, M. ROIGNANT Marc, directeur des services techniques

Secrétaire de séance : Mme HENAFF Marie Claire

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Il est exposé à l'assemblée délibérante :

- Que conformément à l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales, à la fin de la procédure de concession du service de production et distribution d'eau potable sur le périmètre des communes de Guiclan, Lampaul-Guimiliau, Landivisiau et Sizun, l'autorité exécutive de la collectivité saisit l'Assemblée délibérante du choix du concessionnaire auquel elle a procédé en lui exposant ses motifs et en lui présentant l'économie générale du contrat ;
- Que l'autorité exécutive transmet à l'assemblée délibérante le rapport de la commission concession présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de l'entreprise candidate et l'économie générale du contrat ;
- Qu'au terme des négociations, son choix s'est porté sur l'entreprise SAUR ayant présenté la meilleure offre au regard de sa valeur technique, de ses intérêts financiers et de la qualité du service proposé (les raisons de ce choix sont exposées dans le rapport de l'exécutif annexé à la présente). Dans les conditions du contrat, cette entreprise devrait être la plus à même d'assurer la qualité et la continuité du service public ;
- Que le contrat a pour objet la gestion du service public de production et distribution d'eau potable sur le périmètre des communes de Guiclan, Lampaul-Guimiliau, Landivisiau et Sizun, et présente les caractéristiques suivantes :
 - Durée : 8 années
 - Début de l'exécution du contrat : 1^{er} janvier 2024
 - Fin du contrat : 31 décembre 2031
 - Principales obligations du concessionnaire :
 - La protection de la ressource.
 - La relation du service avec les abonnés.
 - Le fonctionnement, la surveillance, l'entretien et la maintenance des installations du service.
 - Les travaux de réparation des ouvrages du service et en particulier des canalisations.
 - Le renouvellement des matériels tournants, des accessoires hydrauliques, des équipements électromécaniques des installations, des branchements, des compteurs et des canalisations.
 - La tenue à jour des plans, du système d'information géographique (SIG) et de l'inventaire technique des immobilisations.
 - La fourniture à la Communauté de communes du Pays de Landivisiau de conseils, avis et mises en garde sur toutes les questions relatives à la bonne marche de l'exploitation et à sa qualité globale.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1411-5 ;

Vu le rapport du Président sur le choix du concessionnaire du service public de production et distribution d'eau potable sur le périmètre des communes de Guiclan, Lampaul-Guimiliau, Landivisiau et Sizun, joint en annexe ;

Vu la conférence des maires en date du 12 septembre 2023 ;

Ayant entendu son rapporteur, M. Jean Jézéquel, vice-président ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve le choix de l'entreprise SAUR en tant que concessionnaire du service public de production et distribution d'eau potable sur le périmètre des communes de Guiclan, Lampaul-Guimiliau, Landivisiau et Sizun.**
- **Approuve les termes du contrat de concession de service public et ses annexes.**
- **Autorise le Président ou son représentant à signer le contrat de concession de service public avec l'entreprise SAUR.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 2 octobre 2023.

La Secrétaire de séance,
Marie Claire HENAFF.

Le Président,
Henri BILLON.





RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CHOIX DU CONCESSIONNAIRE

**Concession de services pour
la gestion et l'exploitation du service public
de production et de distribution de l'eau potable**

Périmètre : Guiclan, Lampaul-Guimiliau, Landivisiau, Locmélar (pour partie) et Sizun

1.	Le rappel du contrat concerné	4
2.	Le déroulement de la procédure de mise en concurrence	5
2.1.	La phase des candidatures	5
2.2.	La phase des offres	6
2.3.	La phase de négociations	6
2.4.	Critères de jugement des offres	7
3.	L'analyse des offres	8
3.1.	Critère n°1 – Conditions techniques d'exécution	8
3.1.1.	Exploitation du service public de l'eau potable	8
3.1.2.	Engagements techniques pour l'exploitation du service public	13
3.1.3.	Engagements relatifs au système d'information, qualité et fonctionnalités du système d'information	21
3.1.4.	Gestion patrimoniale	24
3.1.5.	Engagements en matière de développement durable et d'insertion	33
3.1.6.	Analyse globale du critère n°1 – Conditions techniques d'exécution	38
3.2.	Critère n°2 - Le service à l'utilisateur	39
3.2.1.	Engagements de qualité de service vis-à-vis des usagers	39
3.2.2.	Accueil et relations clientèles	44
3.2.3.	Mesures de satisfaction	46
3.2.4.	Facturation et impayés	48
3.2.5.	Analyse globale du critère n°2 – Le service à l'utilisateur	52
3.3.	Critère n°3 - Conditions financières de l'exécution du contrat	53
3.3.1.	Le niveau des tarifs eau potable proposés	53
3.3.2.	La stabilité des prix	57
3.3.3.	La cohérence du compte d'exploitation prévisionnel ainsi que l'équilibre économique de ce compte	58
3.3.4.	Le niveau de risques pris par les candidats sur les paramètres économiques et notamment l'évolution des volumes et du nombre d'abonnés	65
3.3.5.	Le coût et les modalités de financement des investissements prévus au contrat	67
3.3.6.	Le niveau de la garantie à première demande	71
3.3.7.	Analyse globale du critère n°3 - Conditions financières de l'exécution du contrat	72
3.4.	Critère n°4 - La gouvernance et transparence	73
3.4.1.	Interopérabilité et d'accessibilité au système d'information par le Concédant	73
3.4.2.	Accessibilité aux données par le Concessionnaire	75
3.4.3.	Relations et moyens de communication avec le Concédant	77
3.4.4.	Reporting	79
3.4.5.	Information du Concédant	81
3.4.6.	Analyse globale du critère n°4 – Gouvernance et transparence	83

SOMMAIRE

4.	Classement global des offres	84
5.	Proposition sur le choix du concessionnaire	85

1. LE RAPPEL DU CONTRAT CONCERNE

La présente consultation a pour objet de confier au concessionnaire, à compter du 1^{er} janvier 2024, pour une durée de huit (8) ans, la gestion et l'exploitation du service public de production et de distribution d'eau potable et de ses installations via une concession de services.

Le périmètre géographique de ce contrat est constitué des territoires des communes de Guiclan, Lampaul-Guimiliau, Landivisiau, Locmélar (Uniquement l'usine de Goas Moal et les réseaux d'eau brute et de transport associés) et Sizun.

Après une période de tuilage d'une durée maximale de six (6) mois, le concessionnaire assumera les missions suivantes :

- La protection de la ressource,
- La relation du service avec les abonnés,
- Le fonctionnement, la surveillance, l'entretien et la maintenance des installations du service,
- Les travaux de réparation des ouvrages du service et en particulier des canalisations,
- Le renouvellement des matériels tournants, des accessoires hydrauliques, des équipements électromécaniques des installations, des branchements, des compteurs et des canalisations,
- La tenue à jour des plans, du système d'information géographique (SIG) et de l'inventaire technique des immobilisations,
- La fourniture à la CC du Pays de Landivisiau de conseils, avis et mises en garde sur toutes les questions relatives à la bonne marche de l'exploitation et à sa qualité globale.

2.

2. LE DEROULEMENT DE LA PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE

Par une délibération en date du 13 décembre 2022, le conseil communautaire a, entre autres, approuvé le principe d'une gestion unique et déléguée des services de production et de distribution de l'eau potable sur les communes de Guiclan, Lampaul-Guimiliau, Landivisiau, Locmélard (Uniquement l'usine de Goas Moal et les réseaux d'eau brute et de transport associés) et Sizun via une concession de service public à compter du 1^{er} janvier 2024.

2.1. La phase des candidatures

Un avis de concession (avis d'appel public à la concurrence) envoyé le 17 janvier 2023 a fait l'objet d'une insertion au :

- Journal officiel de l'Union européenne (JOUE - avis n°37394-2023),
- Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP - avis n°23-8298).

Par ailleurs, il a fait l'objet d'une publication sur le profil d'acheteur de la CC du Pays de Landivisiau (<https://www.megalis.bretagne.bzh>) à compter du 17 janvier 2023.

Les candidats disposaient initialement jusqu'au 15 mars 2023 à 12h00 au plus tard pour remettre leurs candidatures. Ce délai a été reporté au 29 mars 2023 à 12h00 au plus tard.

Comme précisé dans le registre des dépôts de plis de candidatures, trois (3) plis électroniques ont été remis avant les date et heure limites fixées dans l'avis de publicité. Aucun pli n'a été remis postérieurement aux date et heure limites susvisées.

Les plis de candidatures reçues, par ordre d'arrivée, sont les suivants :

- N°1 - SAUR,
- N°2 - VEOLIA,
- N°3 – SUEZ.

Après analyse des documents produits par chacun des candidats, il est apparu que certains étaient manquants et/ou incomplets par rapport à ceux listés dans l'avis de concession. Dans ce cadre, il a été demandé, aux candidats, par courrier en date du 5 avril 2023 et publié le 5 avril 2023 via le profil d'acheteur de la CC du Pays de Landivisiau (<https://www.megalis.bretagne.bzh>), de compléter leur candidature.

L'ensemble des documents requis a été produit, dans les délais, par les candidats.

La commission concession réunie le 11 avril 2023, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des candidatures, a jugé que chacune des candidatures au regard de leur situation juridique respective présentait les capacités et garanties financières, économiques, techniques et professionnelles suffisantes, respectait l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévues par les dispositions du code du travail et justifiait leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

Les membres de la commission concession ont alors admis, à l'unanimité, les trois (3) candidats à présenter une offre.

2.2. La phase des offres

Le dossier de consultation a fait l'objet d'une publication sur le profil d'acheteur de la CC du Pays de Landivisiau (<https://www.megalis.bretagne.bzh>) à compter du 17 janvier 2023. Les candidats disposaient initialement jusqu'au 15 mars 2023 à 12h00 au plus tard pour remettre leurs offres. Ce délai a été reporté au 29 mars 2023 à 12h00 au plus tard.

Comme précisé dans le registre des dépôts de plis contenant les offres, trois (3) plis électroniques ont été remis avant les date et heure limites précités. Aucun pli n'a été remis postérieurement aux date et heure limites sus-visées.

Les plis contenant les offres reçus, par ordre d'arrivée, sont les suivants :

- N°1 - SAUR,
- N°2 - VEOLIA,
- N°3 - SUEZ.

Dans ce cadre, les plis contenant les offres n°1, n°2 et n°3 ont été analysés à savoir les plis remis par les trois (3) candidats suivants :

- SAUR,
- VEOLIA,
- SUEZ.

Le contenu et les modalités de présentation des offres étaient précisés aux articles 6 et 7 du règlement de la consultation.

Les membres de la commission concession ont alors admis, à l'unanimité, les trois (3) candidats ayant remis une offre, et ont autorisé le président à entrer en négociation avec les deux candidats.

2.3. La phase de négociations

Suite à l'avis rendu par la Commission Concession deux séances, avec chacun des candidats, de négociations ont été organisées :

- Séance n°1 – Le 15 mai 2023. Les candidats étaient invités à présenter oralement à l'aide de tout support qu'ils estimaient nécessaires leurs offres. La séance était axée, pour chacun des candidats autour des éléments techniques et financiers de leurs offres. A la suite de cette séance les candidats ont été invités à remettre une offre améliorée le 2 juin 2023 à 12h.
- Séance n°2 – Le 12 juin 2023. Les candidats étaient invités à présenter oralement à l'aide de tout support qu'ils estimaient nécessaires leurs offres améliorées. La séance était axée, pour chacun des candidats, autour des éléments techniques et financiers de leurs offres.

Chaque candidat a disposé, au cours de chaque séance, du même temps de discussion (Séance n°1 – 2h, Séance n°2 – 1h30) et les ordres de passage ont été, pour la première séance, dans l'ordre suivant : SAUR / SUEZ / VEOLIA, et pour la deuxième séance, dans l'ordre suivant : SUEZ / VEOLIA / SAUR.

A la suite de la deuxième séance de négociations, chacun des candidats a été invité à remettre une offre finale sur la plateforme de dématérialisation de la Collectivité, le 7 juillet 2023 à 12h00.

Chacun des trois candidats a remis une offre finale en temps et en heure, les offres ont été téléchargées et ouvertes par la Collectivité le 10 juillet 2023 matin.

2.4. Critères de jugement des offres

Concernant les critères de jugement des offres, ils étaient présentés, par ordre décroissant d'importance hiérarchique, à l'article 10 du règlement de la consultation à savoir :

- Les conditions techniques d'exécution du service, telle qu'elle ressort notamment du mémoire, appréciée sur la base des éléments suivants sans ordre de priorité :
 - Exploitation du service public de l'eau potable et notamment, de manière non exclusive : outils, moyens humains et matériels, organisation
 - Engagements techniques pour l'exploitation du service public de l'eau potable et notamment, de manière non exclusive : technicité, qualité de l'eau, engagement de qualité de service, délais d'intervention, méthodologie d'exploitation performance
 - Engagements relatifs au système d'information, qualité et fonctionnalités du système d'information
 - Gestion patrimoniale : pertinence des avant-projets et des propositions en matière de travaux neufs, engagements en matière de renouvellement, moyens affectés à la gestion patrimoniale
 - Les engagements en matière de développement durable et d'insertion
- Le service à l'utilisateur, notamment appréciée sur la base des éléments suivants, sans ordre de priorité :
 - Engagements de qualité de service vis-à-vis des usagers
 - Accueil et relations clientèles
 - Mesures de satisfaction
 - Facturation et impayés
- Les conditions financières de l'exécution du contrat, notamment appréciée sur la base des éléments suivants, sans ordre de priorité :
 - Le niveau des tarifs eau potable proposés
 - La stabilité des prix au regard de la formule de révision
 - La cohérence du compte d'exploitation prévisionnel ainsi que l'équilibre économique de ce compte
 - Le niveau de risques pris par les candidats sur les paramètres économiques et notamment l'évolution des volumes et du nombre d'abonnés
 - Le coût et les modalités de financement des investissements prévus au contrat
 - Le niveau de la garantie à première demande
- La gouvernance et transparence, notamment appréciée sur la base des éléments suivants, sans ordre de priorité :
 - Interopérabilité et d'accessibilité au système d'information par le Concedant
 - Accessibilité aux données par le Concessionnaire
 - Relations et moyens de communication avec le Concedant
 - Reporting
 - Information du Concedant

3.

3. L'ANALYSE DES OFFRES

3.1. Critère n°1 – Conditions techniques d'exécution

3.1.1. Exploitation du service public de l'eau potable

3.1.1.1. Organisation

	SAUR	SUEZ	VEOLIA
Organisation et processus de management			
Organisation hiérarchique	<p>Organisation principale autour du service local (Direction des Exploitations Bretagne Occidentale) rattaché à la direction régionale de Vannes.</p> <p>Système de management intégré.</p>	<p>Organisation du management autour du service local avec l'appui de la direction régionale Grand Ouest.</p> <p>Système de management intégré</p>	<p>Organisation principale autour du service local avec l'appui de la direction régionale du territoire Bretagne Ouest.</p> <p>Système de management intégré.</p>
Management direct du contrat	<p>Management du contrat par le futur remplaçant du Chef de secteur de Landivisiau, M. RANO, et M. POLLARD, référent contrat et directeur des exploitations.</p>	<p>Management du contrat par M. LE SCANF, responsable contrat et encadrant local, assisté de M. TAILLEBEAU, adjoint au directeur et chargé de production Bretagne.</p> <p>Appui par M. ROSSO, directeur Bretagne</p>	<p>Management du contrat par M. BAIL, manager du service local, assisté par M. LE BODO, directeur développement du territoire.</p> <p>Appui par la directrice de contrat, Mme MOISSET, directrice du territoire.</p>

3.

	SAUR	SUEZ	VEOLIA
Formation et gestion des compétences	<p>Organisation de la formation des collaborateurs à partir d'entretiens individuels et d'une stratégie à moyen terme à l'échelle des équipes opérationnelles</p> <p>Mise à disposition d'une plateforme de formation en ligne "Saur Water Academy".</p> <p>Mise en place d'un plan de formation comprenant environ 120 "Journées Spot" de formations courtes par an.</p>	<p>Apport aux compétences des agents par une série de formations dès le démarrage du contrat</p> <p>Outil de gestion et de développement des compétences Talent'Up</p> <p>Affectation de 4% de la masse salariale pour la formation, dont la moitié dédié à la Santé et la Sécurité</p>	<p>86 formations dédiées aux métiers de l'eau potable</p> <p>Formation régulière des agents pour la prévention des risques et des accidents</p> <p>Réseau de centres de formation Campus Veolia</p>
Certifications globales	ISO 9001, ISO 14001, OHSAS 18001, ISO 50001	ISO 9001, ISO 50001, ISO 14001, ISO 45001, ISO 55001	ISO 9001, ISO 14001, ISO 50001, ISO 45001, ISO 37001
Certifications à l'échelle du contrat	ISO 14001, ISO 9001 et ISO 45001 dès 2024	ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001 dès 2024	ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 45001 dès 2024

3.

3.1.1.2. Outils, moyens humains et matériels

	SAUR	SUEZ	VEOLIA
Moyens humains et moyens matériels			
Moyens humains exclusivement affectés au service	<p>7,14 ETP répartis sur 11 agents dont 4 agents dédiés</p> <p>Production et maintenance : 2,40 ETP répartis sur 3 agents, dont 1 dédié Réseaux et travaux : 1,64 ETP répartis sur 2 agents, dont 1 dédié Clientèle terrain : 1,23 ETP répartis sur 2 agents, dont 1 dédié Clientèle administratif : 1,42 ETP répartis sur 2 agents, dont 1 dédié Reporting et ingénierie : 0,22 ETP répartis sur 1 agent Encadrement : 0,33 ETP répartis sur 1 agent</p>	<p>9,6 ETP</p> <p>Production et maintenance : 4,2 ETP Réseaux et travaux : 1,0 ETP Clientèle terrain : 0,4 ETP Clientèle administratif : 2,1 ETP Reporting et ingénierie : 0,5 ETP Encadrement : 0,6 ETP Supports : 0,9 ETP</p>	<p>7,8 ETP répartis sur 23 agents dont 1 dédié</p> <p>Production et maintenance : 2 ETP répartis sur 3 agents, dont 1 dédié Réseaux et travaux et clientèle terrain : 3 ETP répartis sur 4 agents, dont aucun dédié Clientèle administratif : 0,9 ETP répartis sur 3 agents Reporting et ingénierie : 0,5 ETP répartis sur 1 agent Encadrement : 0,9 ETP répartis sur 2 agents Supports : 0,5 ETP répartis sur 10 agents</p>
Moyens humains disponibles	140 collaborateurs dans le département	130 collaborateurs sur l'agence	Un centaine de collaborateurs sur le territoire Bretagne Ouest
Organisation du candidat	L'organisation est décomposée en 2 services : Exploitation / Clientèle	L'organisation est décomposée de 3 services : Production / Distribution / Clientèle	L'organisation est décomposée en 2 services : usines & maintenance / réseau clientèle terrain et travaux
Sécurité des agents	<p>Déploiement d'une politique de prévention basée sur : Sensibilisation et formation des agents (70 000 h/an), journées sécurité, habilitation</p> <p>Equipements de l'ensemble des agents des EPI et EPC nécessaires</p>	<p>Déploiement d'une politique de prévention sécurité basée sur : 10 visites managériales sécurité par an, une journée dédiée à la sécurité par an, plans de prévention avec les entreprises sous-traitantes, participation au Challenge Sécurité</p> <p>Equipements de l'ensemble des agents des EPI et EPC nécessaires</p>	<p>Déploiement d'une politique de prévention basée sur : Formation des agents, "Les 2 minutes attitudes", questionnement des agents sur les risques, causerie sécurité chaque semaine, 26 visites sécurité par an sur le périmètre</p> <p>Equipements de l'ensemble des agents des EPI et EPC nécessaires</p>

3

	SAUR	SUEZ	VEOLIA
Véhicules et engins	Véhicules légers (dont la moitié électrique), camion de recherche de fuite, camion benne 3,5 T, potence, mini-pelle, camion hydro Matériels de travaux, d'intervention et de sécurité disponibles	Fourgons ateliers, véhicules utilitaires, véhicules de service, camion grue, camions de chantiers, tribennes, mini pelles Matériels de travaux d'intervention et de sécurité disponibles	Camion plateau avec grue auxiliaire 2,5 T, fourgon travaux, fourgon, véhicules légers, poids lourd 16T, remorque, mini-pelle Matériels de travaux d'intervention et de sécurité disponibles
Stocks de pièces	Stock de pièces à Landivisiau et à Pont-L'abbé	Stock dans un magasin principal à Plourin-lès-Morlaix et un magasin secondaire à Guingamp	Stock de pièces stratégiques sur l'usine de Goasmoal. Stocks complémentaires à Morlaix, Brest et Châteaulin
Matériel de détection de fuite et matériel spécifique	Corrélateur acoustique	Corrélateur acoustique, gaz traceur	Corrélateur acoustique
Métrie et suivi de la qualité de l'eau	Turbidimètre, cales normalisées, préleveurs, débitmètres portables, thermomètres étalons, étalons divers	Turbidimètre portable, pH-mètre, spectrophotomètre portable, appareil portable multi-paramètres	Thermomètre étalon, Poids étalons, pHmètre de référence, Turbidimètres portables, analyseurs de chlore portable
Laboratoire d'analyses	CARSO	EUROFINS	CARSO
Sous-traitance envisagée			
Nature des opérations sous-traitées	Contrôles réglementaires, prélèvements ARS, entretien des espaces verts, travaux de voirie, maintenance spécifique, désinfection des réservoirs, location de matériel spécifique	Maintenance lourde, renouvellement électromécanique, travaux réseaux et branchements neufs, contrôles réglementaires, nettoyage locaux, études techniques, diagnostic informatique industriel, analyses réglementaires spécifiques	Chaudronnerie, travaux en hauteur, manutention, rebobinage moteurs et travaux sur pompes, entretien et maintenance, insertion, entretien des espaces verts et des locaux, nettoyage des réservoirs, travaux de terrassement, voirie, relève des compteurs, évacuation des déchets, contrôles réglementaires
Nature et origine des sous-traitants	Grandes entreprises et PME Majoritairement des entreprises locales ou avec des implantations locales pour favoriser le tissu économique	Grandes entreprises et PME Majoritairement des entreprises locales ou avec des implantations locales pour favoriser le tissu économique	Grandes entreprises et PME Majoritairement des entreprises locales ou avec des implantations locales pour favoriser le tissu économique

3.

	SAUR	SUEZ	VEOLIA
Relation entre le concessionnaire et les sous-traitants	Sélection des sous-traitants selon les principes de proximité et de réactivité, avec des contrats cadre associés à des plans de prévention. Evaluation annuelle des entreprises	Sélection par le biais d'une filière achats dont la politique se fonde sur le ration performance / coût global Mise en place d'une politique Achats Responsables en accord avec la norme ISO 20400, déclinée en plans de progrès achats	Sélection parmi une liste de sous-traitants évalués et classés par la direction des achats Evaluation tous les deux ans des entreprises sur la base du respect des critères : engagements, relations, sécurité et environnement, technique, certification, prix, implantation
Part de la sous-traitance à des PME	15%	3,3 %	20%

Pour l'exploitation du service public de l'eau potable :

L'offre de SAUR est très satisfaisante. Elle propose une organisation générale adaptée au service. Elle propose les moyens humains mobilisés les plus faibles, mais elle propose le nombre d'agents exclusivement affectés au service le plus important et la ventilation des ETP sur une équipe la plus resserrée ce qui permet un taux d'affectation des personnels mobilisés le plus élevé. L'organisation des moyens humains du service est cohérente. Elle propose des moyens matériels adaptés. Elle propose un taux de sous-traitance dédiée aux PME intéressant.

L'offre de SUEZ est très satisfaisante. Elle propose une organisation adaptée au service. Elle propose les moyens humains mobilisés les plus importants, mais elle ne précise par le nombre d'agents exclusivement affectés au service. L'organisation des moyens humains du service est déséquilibrée au profit de la production d'eau potable. Elle propose des moyens matériels adaptés. Elle propose un taux de sous-traitance dédiée aux PME faible.

L'offre de VEOLIA est très satisfaisante. Elle propose une organisation générale adaptée au service. Elle propose des moyens humains mobilisés adaptés, mais elle propose un nombre d'agents exclusivement affectés limité et un taux d'affectation relativement faible. L'organisation des moyens humains du service est cohérente. Elle propose des moyens matériels adaptés. Elle propose un taux de sous-traitance dédiée aux PME le plus intéressant.

L'offre de SAUR est la plus avantageuse. L'offre de VEOLIA est la seconde la plus avantageuse. L'offre de SUEZ est la moins avantageuse.

3.

3.1.2. Engagements techniques pour l'exploitation du service public

3.1.2.1. Méthodologie d'exploitation et technicité

	SAUR	SUEZ	VEOLIA
Engagements et moyen de pilotage			
Délai de réparation des fuites	98% des fuites en 48h 98% des casses en 12h	Délai entre 45 minutes et 2 heures pour les fuites urgentes Délai de 48 heures pour les fuites non urgentes	Délai moyen entre 4 à 8h, réfection de voirie sous 24h Délai de 48h pour les fuites non visibles
Moyens de pilotage des installations	Pilotage des installations via le CPO, basé à Vannes, avec l'exploitation de l'ensemble des données	Pilotage des installations via l'outil VISIO d'où interviennent les ordonnanceurs	Pilotage des installations est assurée par la supervision à distance et des tournées régulières sur les ouvrages
Conditions d'exploitations des ressources	Déploiement de la solution EMI pour le suivi de la qualité et de la quantité, avec déclenchement de seuil d'alerte	Contrôle des paramètre de fonctionnement par des outils de télésurveillance et mise en place d'un reporting Passage régulier sur les périmètres pour la vérification de ces derniers	Passage régulier sur les périmètres pour la vérification de ces derniers Déploiement de la solution Hubrgade Resource pour le suivi de la qualité et de la quantité, avec déclenchement d'alerte Déploiement d'une base de données de suivi des périmètres
Conditions d'exploitation des unités de production	Visites 5 fois / semaine de l'usine de Goasmoal Visites 3 fois / semaine des autres usines Surveillance mensuelle des captages abandonnés au cas où le besoin en eau deviendrait critique (Perennou à Lampaul-Guimiliau, puits de Saint-Cadou à Sizun et captage de Creach al Liou à Sizun) Suivi renforcé du TAC et du pH sur Goasmoal et Saint—Cadou afin de garantir l'équilibre de l'eau distribuée	Visites 5 fois / semaine sur l'usine de Goasmoal Visite 1 fois / semaine pour les autres usines Audit de filière des usines de Goasmoal et Hengoat Audit de fonctionnement de l'étape d'ultrafiltration des membranes de Goasmoal	Visites 5 fois / semaine de l'usine de Goasmoal Visites 2 fois / semaine des autres usines Audit de fonctionnement réalisé en début de contrat afin d'établir les consignes de fonctionnement pour le périmètre de Sizun

3.

	SAUR	SUEZ	VEOLIA
Conditions d'exploitation des ouvrages de stockage	Lavage annuel des réservoirs	Lavage annuel des réservoirs	Lavage annuel des réservoirs
Conditions d'exploitation des ouvrages de surpression		Suivi 24h / 24 Visite physique mensuelle Nettoyage des bâches 1 fois / an	Suivi 24h / 24 Visite physique hebdomadaire
Programme d'analyses et autosurveillance	<p>Respect du programme annuel ARS</p> <p>Programme d'autosurveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Usine de Goasmaol Ressource : 168 analyses sur 7 paramètres Eau brute : 1 929 analyses sur 22 paramètres dont pesticides élargis, chlorotalonil et PFAS Etapas intermédiaires : 5 230 analyses sur 7 paramètres Eau traitée : 1 851 analyses sur 26 paramètres dont pesticides élargis et chlorotalonil Boues : 52 analyses de siccité Rejets : 2 bilans - Station Saint-Cadou Ressource : 14 analyses sur 4 paramètres dont pesticides élargis Eau brute : 576 analyses sur 6 paramètres Eau traitée : 804 analyses sur 21 paramètres dont pesticides élargis, chlorotalonil et PFAS - Réseau de distribution : Point d'achat : 40 analyses sur 4 paramètres Réservoirs et chloration : 334 analyses sur 5 paramètres Points représentatifs : 706 analyses sur 9 paramètres <p>Prise en compte de l'ordonnance du 22 décembre 2022</p>	<p>Respect du programme annuel ARS</p> <p>Programme d'autosurveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Usine de Goasmaol Eau brute : 534 analyses sur 17 paramètres dont pesticides et PFAS Etapas intermédiaires : 724 analyses sur 7 paramètres Eau traitée : 728 analyses sur 23 paramètres dont pesticides et PFAS - Usine d'Hengoat Eau brute : 146 analyses sur 10 paramètres dont PFAS Eau traitée : 182 analyses sur 20 paramètres - Réseau de distribution : Point d'achat : 160 analyses sur 5 paramètres Réservoirs : 540 analyses sur 5 paramètres Points du réseau : 100 analyses sur 5 paramètres <p>Prise en compte de l'ordonnance du 22 décembre 2022</p>	<p>Respect du programme annuel ARS</p> <p>Programme d'autosurveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Usine de Goasmaol Eau brute : 572 analyses sur 21 paramètres dont pesticides, PFAS et médicaments Eau traitée : 668 analyses sur 30 paramètres dont pesticides, PFAS et médicaments Rejets : 2 bilans - Usine d'Hengoat Ressource : 72 analyses sur 3 paramètres Eau traitée : 130 analyses sur 21 paramètres dont pesticides, PFAS et médicaments - Réseau de distribution : Réservoirs : 1 474 analyses sur 9 paramètres Points du réseau : 160 analyses sur 7 paramètres <p>Prise en compte de l'ordonnance du 22 décembre 2022</p>

3.

	SAUR	SUEZ	VEOLIA
Modélisation des réseaux	Mise à jour de l'étude CVM existante à mi-contrat et sur demande de la Collectivité Simulation autant que besoins, y compris les pressions pour les demandes relatives à la défense incendie	Réalisation de la modélisation par SUEZ Smart Solutions, compatible avec EPANET, filiale spécialisée Simulation sur demande de la Collectivité	Réalisation du modèle sous EPANET Simulation et recalage autant que besoin

3.

3.1.2.2. Délais d'intervention

	SAUR	SUEZ	VEOLIA
Capacité et modalités d'intervention			
Délai de première intervention hors astreinte - Non urgente	Moins de 45 minutes Le délai est calculé entre l'alerte et l'arrivée sur place du premier agent	Moins de 2 heures Le délai est calculé entre la réception de l'information et le constat sur place par un agent	Moins de 2 heures Le délai est calculé entre l'alerte et le démarrage de l'intervention
Délai de première intervention hors astreinte - Urgente	Moins de 30 minutes	Moins de 45 minutes	Moins de 30 minutes
Organisation et moyens humains de l'astreinte	L'astreinte est assurée par une équipe de 4 collaborateurs (3 niveaux d'astreinte : Intervention / Orienteur / Crise) en permanence, avec la possibilité de mobiliser 21 autres collaborateurs locaux en cas de crise. Les équipes disposent d'un accès à distance et en permanence aux ouvrages à travers l'application MOBIPOL. Un numéro unique dédié et non surtaxé pour l'astreinte	Centralisation de l'organisation de l'astreinte par le centre Visio de Nantes 1 agent mobilisé sur Landivisiau par semaine et 4 agents mobilisables Des renforts d'astreinte peuvent être envoyés et peuvent atteindre 60 personnes Dispositif d'appel automatique des usagers (GEDICOM) : contact par téléphone, email ou SMS Message paramétré sur le SVI et alerte placée sur le site internet Portail partagé avec la CCPL sur l'extranet TSMS	L'astreinte est assurée par le service local composé de 5 agents Une astreinte régionale est également mobilisables, tout comme l'astreinte des sous-traitants locaux Possibilité de mobiliser 11 agents supplémentaires sur Morlaix, Brest et Châteaulin Les alertes sont directement transmises au personnel d'astreinte qui évalue les besoins et engage les opérations nécessaires Un numéro unique pour les usagers et le numéro direct de l'astreinte d'encadrement pour la collectivité, avec un rapport d'intervention à la fin de chaque astreinte
Délai d'intervention en astreinte	Moins de 45 minutes	Entre 45 minutes et 2 heures	Moins de 30 minutes

3

	SAUR	SUEZ	VEOLIA
Moyens de gestion de crise	<p>Groupe électrogène 400 kVA sous 4h</p> <p>Petit matériel et matériel courant disponible immédiatement auprès des autres agences locales du centre-ouest du Finistère</p> <p>Bouteilles d'eau auprès d'un fournisseur</p>	<p>Matériels petit et gros terrassement</p> <p>Système de pompage et accessoires hydrauliques</p> <p>Camion Grue</p> <p>Groupes électrogènes</p> <p>Sous 2 heures pour les moyens régionaux et 24h pour les moyens nationaux</p>	<p>Groupes électrogènes sous 2h</p> <p>Cartes automates sous 4h</p> <p>Engins de chantier sous 1h</p>
Cellule de crise et relations avec la Collectivité	<p>Cellule de crise localisée dans les locaux à Vannes ou sur le CPO à Pont-L'Abbé, possibilité de l'installer dans les locaux de la Collectivité sur demande</p> <p>Doublement de la cellule de crise avec une cellule technique au CPO de Vannes</p> <p>Ouverte d'une main courante pour le suivi permanent de la crise</p>	<p>Cellule de crise au centre Visio à Nantes</p> <p>Ouverture d'une main courante électronique</p>	<p>Cellule de crise conjointe avec la Collectivité situés dans les locaux à Landivisiau ou sur l'usine de Goasmoal</p> <p>Ouverture d'une main courante dans l'application CRISIS centralisant l'ensemble des informations</p>
Relation presse et communication avec les usagers	<p>Désignation des responsables de la communication en cas de crise, support de la direction communication</p> <p>Dispositif d'alerte téléphonique (PALOMA) jusqu'à 25 000 foyers/heure</p>	<p>Mise en place d'une cellule de communication</p> <p>Dispositif d'alerte téléphonique sur le Serveur Vocal Interactif</p>	<p>La cellule de crise assure la gestion de la communication avec les médias</p> <p>Dispositif d'alerte téléphonique (CEDRALIS) jusqu'à 20 000 personnes par heure en appel, en 15 minutes par message</p>
Capitalisation de la gestion de crise	<p>Réalisation d'une fiche événement avec les mesures préconisées</p>	<p>Réunion de fin de crise systématiquement organisée</p>	<p>Edition d'un rapport de gestion de crise via CRISIS</p> <p>Réalisation d'un REX avec la CCPL dans les 15 jours</p>
Actions de prévention organisées	<p>Réalisation d'un plan de gestion de crise au cours du premier semestre 2024</p> <p>Veille hydrométéorologique</p> <p>2 exercices de crise sur la durée du contrat avec validation du scénario par la Collectivité (dont cybersécurité)</p>	<p>Réalisation d'un plan interne de gestion de crise coconstruit avec la CCPL au cours du premier semestre 2024</p> <p>2 exercices sur la durée du contrat</p>	<p>Réalisation d'un plan interne de gestion de crise incluant un DOPC au cours du premier semestre 2024</p> <p>Réalisation d'un plan spécifique sécheresse avant fin 2024</p> <p>2 exercices de crise sur la durée du contrat</p>

3.

3.1.2.3. Engagement de qualités de service et qualité de l'eau

	SAUR	SUEZ	VEOLIA
Engagements sur les indicateurs de performances et méthode d'amélioration			
Qualité de l'eau	100% de conformité	100% de conformité	100% de conformité
Indice Linéaire de Pertes distribution			
2025	0,76	1,03	1,04
2026	0,76	1,00	0,97
2027	0,76	1,00	0,96
2028	0,76	0,96	0,92
2029	0,76	0,96	0,91
2030	0,76	0,93	0,87
2031	0,76	0,89	0,87
Rendement distribution			
2025	91,90%	86,00%	90,00%
2026	91,90%	86,50%	90,50%
2027	91,90%	86,50%	90,60%
2028	91,90%	87,00%	90,90%
2029	91,90%	87,00%	91,00%
2030	91,90%	87,50%	91,30%
2031	91,90%	88,00%	91,30%
Indice Linéaire de Pertes transport			
2025	5,65		
2026	3,53	7,80	2,65
2027	3,53	6,51	2,65
2028	3,53	6,51	2,65
2029	3,53	5,23	2,65
2030	3,53	5,23	2,65
2031	3,53	3,95	2,65

3.

	SAUR	SUEZ	VEOLIA
Rendement transport			
2025	97,80%		
2026	97,80%	97,00%	99,00%
2027	98,60%	97,50%	99,00%
2028	98,60%	97,50%	99,00%
2029	98,60%	98,00%	99,00%
2030	98,60%	98,00%	99,00%
2031	98,60%	98,50%	99,00%
Nombre de secteurs			
Diagnostic permanent	<p>Diagnostic initial des réseaux avec la collecte des éléments de quantité et de qualité et le suivi dans la supervision générale pour identifier les secteurs sensibles</p> <p>Déploiement de l'outil WebRezo+ pour le suivi du réseau et son optimisation</p> <p>Optimisation de la pression avec les stabilisateurs</p>	<p>Diagnostic initial des réseaux afin de définir un plan d'action approprié et adapté</p> <p>Déploiement de l'outil AQUADVANCED pour le suivi du rendement du réseau et son optimisation</p>	<p>Déploiement de l'outil Fluks Aqua pour le suivi du réseau</p> <p>Déploiement de capteurs Syrinix pour l'optimisation du fonctionnement des surpressions et reprises</p>
Outils et programme de contrôle du réseau	<p>47,6 km de recherche de fuites pas an, soit 750 heures sur la durée du contrat, en utilisant diverses techniques</p> <p>Renforcement du suivi des réseaux avec le déploiement d'équipements : Stabilisateurs de pression, Compteurs de sectorisation, Télégestions</p>	<p>30% du réseau contrôlé chaque année pour la recherche de fuite, principalement via l'exploitation des données, soit 1 512 heures sur la durée du contrat</p> <p>Renforcement du suivi des réseaux avec les 16 prélocalisateurs mobiles</p> <p>Sectorisation manuelle</p> <p>Recherche de fuite par corrélation acoustique ou gaz traceur</p>	<p>Détection de fuites par satellite en 2026</p> <p>10 km de recherches canines par an</p> <p>Inspection de 10 km par an en prélocalisation acoustique mobile</p> <p>Inspection de 100 km sur la durée du contrat par écoute sur vannes</p> <p>Soit 6 000 heures sur la durée du contrat</p> <p>Renforcement du suivi des réseaux avec le déploiement d'équipements : compteurs de sectorisation, compteurs à ultrasons, modules de comptage sur les équipements incendie, capteur de pression</p>

3.

Pour les engagements techniques pour l'exploitation du service d'eau potable :

L'offre de SAUR est très satisfaisante. Elle propose les conditions d'exploitation les plus complètes pour les ouvrages de production, et des conditions d'exploitation des autres ouvrages adaptées. Elle propose le délai de réparation des casses le plus long. Elle propose un programme d'autosurveillance adapté et le plus complet. Elle propose les délais d'intervention les plus courts, sauf en astreinte. Elle propose des dispositions en cas de crises cohérentes et des dispositions de préventions adaptées. Elle propose les engagements sur le réseau de distribution les plus ambitieux, mais sans amélioration des performances sur la durée du contrat. Elle propose des engagements sur le réseau de transport performants. Elle propose une démarche de recherche de fuite cohérente.

L'offre de SUEZ est très satisfaisante. Elle propose des conditions d'exploitations des ouvrages adaptées. Elle propose le délai de réparation des casses le plus court. Elle propose un programme d'autosurveillance adapté. Elle propose les délais d'intervention les plus longs. Elle propose des dispositions en cas de crises cohérentes et des dispositions de prévention adaptées avec les délais de mobilisation des moyens les plus courts. Elle propose les engagements sur les réseaux les moins ambitieux, pour la distribution comme le transport. Elle propose une démarche de recherche de fuite cohérente.

L'offre de VEOLIA est très satisfaisante. Elle propose des conditions d'exploitation des ouvrages adaptées. Elle propose un délai de réparation des casses satisfaisant. Elle propose un programme d'autosurveillance adapté. Elle propose les délais d'intervention en astreinte et pour les urgences les plus courts. Elle propose des dispositions en cas de crises cohérentes et complètes, et des dispositions de prévention renforcées avec la réalisation d'un plan sécheresse. Elle propose les engagements sur le réseau de transport les plus ambitieux et des engagements ambitieux sur le réseau de distribution avec une trajectoire d'amélioration.

L'offre de VEOLIA est la plus avantageuse. L'offre de SAUR est la seconde la plus avantageuse. L'offre de SUEZ est la moins avantageuse.

3

3.1.3. Engagements relatifs au système d'information, qualité et fonctionnalités du système d'information

3.1.3.1. Gouvernance et gestion du système d'information

	SAUR	SUEZ	VEOLIA
Gouvernance et gestion du SI			
Schéma directeur informatique	SI construit autour du principe d'urbanisation s'appuyant sur des solutions du marché	Organisation du SI en 3 blocs différenciés : SI SUEZ / Entrepôt de données / SI Collectivité	SI construit autour d'un centre de données dédiés au contrat
Niveau hiérarchique de gestion et moyens	La gouvernance est assurée par le DSI à l'échelle de l'entreprise	La gouvernance est assurée par la Direction Métiers et Performance à l'échelle régionale et nationale	La gouvernance est assurée par le DSI à l'échelle de l'entreprise
Sécurité du SI	Mise en place et gestion d'un Security Operation Center	Mise en place et gestion d'un Security Operation Center	Sécurité à 3 niveaux : - équipe de sécurité au niveau du groupe - équipe dédiée au niveau France - DSI de région pour le relai des actions de l'équipe nationale au niveau local
Fiabilité des données et méthodologie de construction des indicateurs			
Méthode et détail des calculs	Toutes les formules de calcul sont disponibles à la Collectivité Automatisation de tous les calculs pour garantir la fiabilité	Validation des formules de calcul à travers les garanties/certifications des solutions utilisées	Corrélation automatique de tous les résultats de calcul pour vérifier leur pertinence Disponibilité permanente des données stockées en ligne
Origine et stockage des données	Données récupérées une fois par jour sur les sites peu critiques Suivi en temps réel si nécessaire sur site critique et / ou d'intérêt	Production par les salariés techniciens et consolidation par un requêteur	Qualification et enrichissement des données dans l'entrepôt de données Datadesk

3.

	SAUR	SUEZ	VEOLIA
Méthode et moyens pour le contrôle de la qualité des données	<p>Contrôle par échantillonnage des données par l'ingénierie reporting</p> <p>Contrôle des gammes de mesure de l'instrumentation lors des opérations de maintenance</p>	<p>Mise en place d'une cellule "Maîtrise des données" qui contrôle la cohérence et valide quotidiennement les données enregistrées</p>	<p>Vérification régulière des données des applications et des remontées terrain</p> <p>Contrôle des gammes de mesure de l'instrumentation lors des opérations de maintenance</p>
Continuité du SIG en fin de contrat			
Conditions du tuilage avec le nouvel exploitant	Inventaire du patrimoine informatique en fin de contrat, en collaboration avec le nouveau concessionnaire	Accompagnement du nouvel exploitant	Remise de l'ensemble des données en format interopérable
Interopérabilité avec les outils de la Collectivité	Possibilité pour le nouveau concessionnaire d'acquiescer une licence CARL Source pour faciliter la réversibilité	Mise en place d'un entrepôt de données permettant la reprise du système d'information	Restitution dans un format exploitable des données générées au cours du contrat à la CCPL

3.1.3.2. Composition et fonctionnalités du SI

	SAUR	SUEZ	VEOLIA
Composition et fonctionnalité du SI			
Exploitations et planification des opérations	Supervision : GEREMI Planification des interventions : PDI Exploitation terrain : Mobi+	Planification des interventions : VISIO Supervision : Tokpapi Cartographie de l'exploitation : AQUADVANCED	Planification des interventions : MOVEO Supervision : Topkapi Cartographie de l'exploitation : ATLAS
Gestion patrimoniale	GAM&EAU	MAXIMO	CANOPE
Autosurveillance et qualité de l'eau	GAM&EAU QP	Module Règlementaire Eau (MRE)	OPALE
Gestion clientèle	SMART Index, SAPHIR, SAPHIR Smart Contact, NAIA	SI Client	SI Client
Autres fonctions	MIRE (Modélisation), PHILEAS (Finances), HUMANY (RH)	GMAO (maintenance), G2, SAMI, SIG, TSMS (extranet)	GED, DYNAMO (Tableaux de bord), CRISIS, LINEO (échange avec la collectivité)

3.

Sur le système d'information :

L'offre de SAUR est très satisfaisante. Elle propose une organisation et une sécurité du SI adaptées. Elle propose des fonctionnalités complètes. Elle propose des conditions de reprise du SI satisfaisantes.

L'offre de SUEZ est très satisfaisante. Elle propose une organisation et une sécurité sur SI adaptées. Elle propose des fonctionnalités complètes. Elle propose la mise en place d'un système d'entrepôt de données facilitant la reprise du SI en fin de contrat.

L'offre de VEOLIA est très satisfaisante. Elle propose une organisation et une sécurité du SI adaptées. Elle propose des fonctionnalités complètes. Elle assure le contrôle de cohérence des calculs du SI par corrélation. Elle propose des conditions de reprise du SI satisfaisantes.

L'offre de SUEZ est la plus avantageuse. L'offre de VEOLIA est la seconde la plus avantageuse. L'offre de SAUR est la moins avantageuse.

3.

3.1.4. Gestion patrimoniale

3.1.4.1. Moyens affectés à la gestion patrimoniale

	SAUR	SUEZ	VEOLIA
Moyens et engagements pour la maintenance			
Outil de GMAO déployé	GAM&EAU, solution CARL Source	MAXIMO, suite de IBM	VAMS, basé sur le progiciel Infor EAM
Organisation globale de la démarche de maintenance	<p>Politique de maintenance globale avec prise en compte du cycle de vie (planification, acquisition, exploitation, fin de vie)</p> <p>Politique de maintenance basée sur le risque et la criticité associé à chaque équipement (4 niveaux de risque) selon des références AMDEC</p> <p>Maintenance selon la norme NF EN 13306 X</p> <p>La maintenance est réalisée selon trois niveau : Entretien courant (par les agents d'exploitation), Maintenance curative et préventive (électromécaniciens, informations industriels), Opération de renouvellement (équipes spécialisées)</p>	<p>Politique de maintenance basée sur l'optimisation afin de maîtriser l'espérance de vie technique des biens</p> <p>La maintenance est organisée selon 3 niveaux : Travaux courants (de réglages simples) ; Maintenance préventive (dépannage par échange standard et opérations mineures) ; Maintenance prédictive (travaux d'identification et diagnostics)</p>	<p>Politique de maintenance basée sur la criticité des équipements, le suivi de leur fonctionnement et les retours d'expérience sur les dysfonctionnements</p> <p>La maintenance est réalisée selon trois niveau : Systématique / Prédictive / Curative Le maintenance prédictive utilise l'ensemble des paramètres de fonctionnement des équipements, et s'intéresse également à la performance énergétique Les classes de maintenance sont adaptées en permanence</p>
Maintenance des équipements électromécaniques	<p>Analyses vibratoires annuelle sur certains équipements</p> <p>Maintenance globale annuelle sur les compresseurs</p>	<p>Analyse vibratoire et contrôle acoustique</p> <p>Maintenance globale annuelle sur les équipements</p>	<p>Entretien annuel des agitateurs</p> <p>Contrôle mensuel et révision annuelle des compresseurs</p> <p>Tests MEMSCAN sur les fibres d'ultrafiltration</p>
Maintenance des équipements électriques	<p>Thermographique annuelle</p> <p>Prélèvement et analyse de l'huile des transformateurs</p>	<p>Thermographie dès que nécessaire en complément des contrôles courants</p>	<p>Thermographie annuelle des armoires</p>
Maintenance des équipements de mesure	<p>Etalonnage et nettoyage annuel</p>	<p>Nettoyage hebdomadaire des analyseurs en ligne après filtration sur sable</p> <p>Nettoyage 1 à 2 fois par semaine des analyseurs en amont de la filtration sur sable</p>	<p>Contrôle et vérification annuelle des capteurs</p> <p>Nettoyage mensuel</p>

3.

	SAUR	SUEZ	VEOLIA
Maintenance des accessoires réseaux	Vérification annuelle des vannes de régulation Vérification des ventouses tous les 3 ans Vérification des vannes tous les 3 ans Vérification des purges tous les 4 ans	Vérification annuelle des vannes Vérification des ventouses / décharges tous les 5 ans Vérification annuelle du poste de protection cathodique et de l'appareil de régulation de pression	Vérification des vannes
Maintenance des compteurs de sectorisation	Contrôle métrologique mensuel	Contrôle métrologique Bancs de tests de vieillissement	Entretien et Contrôle métrologique annuel Contrôle sur banc d'essai par un laboratoire interne accrédité
Maintenance des compteurs individuels	Contrôle par échantillonnage des compteurs sur banc d'essai	Contrôle par échantillonnage des compteurs sur banc d'essai et en laboratoire	Contrôle par échantillonnage des compteurs sur banc d'essai
Engagements et moyens de mise à jour de l'inventaire			
Délai de mise en forme de l'inventaire initial	3 mois	3 mois	3 mois
Méthode et fréquence de mise à jour	Mise à jour par la GMAO et les remontées d'information suite aux interventions	Mise à jour par la GMAO et les remontées d'information suite aux interventions	Mise à jour par la GMAO et les remontées d'information suite aux interventions
Composition et fonctionnalité du SIG			
Délai de constitution	1 mois	1 an	6 mois
Nature de la solution déployée	SIG, basé sur la solution ArcGis d'ESRI	SIG, basé sur la solution ArcGis d'ESRI	Solution VIGIE, avec une base Postgres et mise à jour via QGIS
Applications associées au SIG	GMAO	MAXIMO, VIGIE	CANOPEE

3.

	SAUR	SUEZ	VEOLIA
Méthode de suivi et de mise à jour	Mise à jour sur la base des plans de récolement transmis	Mise à jour régulière sur la base des plans de récolement, et des interventions terrain	Mise à jour régulière sur la base de l'ensemble des informations disponibles après contrôle par un géomaticien
Fréquence de mise à jour	Sous 1 mois après la réception des plans de récolement Sous 1 semaine en cas de demande urgente de la Collectivité	Trimestrielle pour les données de géolocalisation Annuelle pour les travaux réceptionnés Hebdomadaire pour les opérations concernant les branchements, vannes et autres accessoires réseaux	En permanence, et sous 1 mois après la réception des plans de récolement
Niveau de précision	Classe A pour les nouveaux branchements et les travaux réalisés	Classe A pour les affleurants et branchements	Classe A pour les affleurants et les branchements (10818 points)
Sécurité du patrimoine concédé			
Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux	Accompagnement pour la mise en œuvre de la démarche	Mise en place d'un interlocuteur spécifique Accompagnement pour la mise en œuvre de la démarche et le suivi	Accompagnement pour la mise en œuvre de la démarche et le suivi
Autres étude de vulnérabilité des ouvrages	Réalisation d'une étude de criticité des installations et des ouvrages, complémentaire de l'étude de vulnérabilité du schéma directeur	Réalisation d'un diagnostic de sécurité des ouvrages au cours des 6 premiers mois de la vie du contrat Vigilance spécifique sur la problématique de l'amiante	Réalisation d'une étude de cybersécurité au cours de la première année de vie du contrat Diagnostic sûreté des 2 principaux sites
Engagements pour le renforcement de la sécurité des sites	Mise en place d'un réseau GSM IP sur l'ensemble des sites dès le démarrage du contrat Mise en place de serrures sécurisées DENEY sur l'ensemble des sites, possibilité de déployer le PASS DENEY	Elaboration d'un plan d'action post diagnostic à valider par la CCPL	Mise en place d'un dispositif anti-intrusion sur les sites de Motte, Sizun et Guiclan Mise en place d'un système de télésurveillance

3.

L'offre de SAUR est très satisfaisante. Elle propose un programme de maintenance adapté et complet. Elle propose les délais de constitution les plus courts pour l'inventaire et le SIG. Elle propose des engagements en matière de sécurité du patrimoine pertinents.

L'offre de SUEZ est très satisfaisante. Elle propose un programme de maintenance adapté et complet. Elle propose le délai de constitution du SIG le plus long. Elle propose des engagements en matière de sécurité du patrimoine limités, mais elle propose la mise en place d'un référent pour la démarche PGSSE de la collectivité.

L'offre de VEOLIA est très satisfaisante. Elle propose un programme de maintenance adapté, en particulier avec le test spécifique des membranes. Elle propose un délai de constitution du SIG relativement long. Elle propose des engagements en matière de sécurité du patrimoine pertinents.

L'offre de SAUR est la plus avantageuse. L'offre de VEOLIA est la seconde la plus avantageuse. L'offre de SUEZ est la moins avantageuse.

3.

3.1.4.2. Engagements en matière de renouvellement

	SAUR	SUEZ	VEOLIA
Programme de renouvellements et justifications			
Méthode de planification et de suivi du renouvellement	Etablissement du programme selon cinq éléments : indice de vétusté, indice d'obsolescence, criticité, performance et coûts d'exploitation	<p>La politique de renouvellement est basée sur 3 enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiabiliser les installations ; - Maîtriser le vieillissement des équipements ; - Renouveler systématiquement les équipements âgés <p>Déploiement de l'outil PREVOIR Usine, qui évalue les besoins en renouvellement en s'appuyant sur les critères de durée de vie prévisionnelle des équipements et de la criticité de l'équipement</p>	<p>La politique de renouvellement est abordée comme une politique de gestion des actifs (basée sur la norme ISO 55000), avec une analyse des risques et de la criticité dans les 6 premiers mois</p> <p>Plan de renouvellement selon l'ancienneté des équipements et de leur état de fonctionnement (méthode statistique pour les compteurs, logiciel Veolia Pumps pour les pompes)</p> <p>Déploiement de l'outil MOSARE pour le suivi et la mise à jour de la priorisation des renouvellements de réseaux</p>
Montant global du PPR, hors RNP	877 737,65 €	1 804 848,00 €	917 444,00 €
Renouvellement des équipements électromécaniques de production			
<i>Montant total</i>	498 867,00 €	710 949,00 €	586 949,00 €
<i>Nombre total d'opérations</i>	67	200	180
<i>Détail des principales opérations (nature, nombre et montant)</i>	4 automates, 3 compresseurs, 12 équipements de mesure, 12 compteurs et débitmètres, 5 pompes, 2 unités membranaires, 4 télégestions	3 agitateurs, 2 armoires de commande, 4 automates, 3 compresseurs, 60 équipements de mesure, 31 pompes, 2 unités membranaires, 18 vannes	7 agitateurs, 4 automates, 1 compresseur, 7 compteurs et débitmètres, 33 équipements de mesure, 27 pompes, 39 vannes, 2 unités membranaires, 4 opérations de canalisations

3

	SAUR	SUEZ	VEOLIA
Renouvellement des équipements électromécaniques de stockage			
<i>Montant total</i>	91 680,00 €	88 293,00 €	32 748,00 €
<i>Nombre total d'opérations</i>	46	41	19
<i>Détail des principales opérations (nature, nombre et montant)</i>	2 équipements électriques, 5 équipements de mesure, 8 compteurs et débitmètres, 3 stabilisateurs, 4 télégestions, 10 vannes	3 compteurs et débitmètres, 7 équipements de mesure, 6 pompes, 1 surpresseur, 5 télégestions, 6 vannes	5 compteurs et débitmètres, 5 équipements de mesure, 3 télégestions
Renouvellement des équipements électromécaniques de surpression			
<i>Montant total</i>	23 148,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>Nombre total d'opérations</i>	12	0	0
<i>Détail des principales opérations (nature, nombre et montant)</i>	2 débitmètres, 1 équipement de mesure, 3 stabilisateurs, 2 télégestions	-	-
Renouvellement des accessoires du réseau			
<i>Montant total</i>	115 253,27 €	242 728,00 €	48 353,00 €
<i>Nombre total d'opérations</i>	165	4 039	48
<i>Détail des principales opérations (nature, nombre et montant)</i>	4 équipements de mesure, 40 compteurs et débitmètres, 18 télégestions, 40 vannes, 56 ventouses	2 bornes monétiques, 13 compteurs et débitmètres, 9 stabilisateurs, 33 télégestions, 3 966 modules radio	24 compteurs et débitmètres, 13 télégestions, 7 stabilisateurs
Renouvellement des compteurs			
<i>Montant total</i>	0,00 €	366 059,00 €	13 119,00 €
<i>Nombre total d'opérations</i>	0	6 577	Garantie

3.

	SAUR	SUEZ	VEOLIA
Renouvellement des branchements			
<i>Montant total</i>	74 524,38 €	139 123,00 €	174 000,00 €
<i>Nombre total d'opérations</i>	64	136	120
Renouvellement non programmé			
<i>Montant total</i>	74 265,00 €HT	257 696,00 €HT	62 275,00 €

L'offre de SAUR est très satisfaisante. Elle propose un programme de renouvellement des équipements complet et adapté. Elle propose le programme de renouvellement sur les réservoirs et les ouvrages de surpression le plus ambitieux. Elle propose le renouvellement des branchements le moins ambitieux.

L'offre de SUEZ est peu satisfaisante. Elle propose un programme de renouvellement le plus important en montant, mais pas adapté au service. Elle propose le renouvellement le plus important sur les ouvrages de production et les branchements. Elle propose le renouvellement massif des compteurs, et des modules de radio-relève, ce qui n'est pas cohérent avec le déploiement de la télérelève par la collectivité. Elle propose l'enveloppe de renouvellement non programmé la moins avantageuse.

L'offre de VEOLIA est très satisfaisante. Elle propose un programme de renouvellement complet et adapté. Elle propose le programme de renouvellement le moins ambitieux sur les réservoirs les accessoires réseaux. Elle propose l'enveloppe de renouvellement non programmé la plus avantageuse.

L'offre de VEOLIA est la plus avantageuse. L'offre de SAUR est la seconde la plus avantageuse. L'offre de SUEZ est la moins avantageuse.

3.

3.1.4.3. Pertinence des avant-projets et des propositions en matière de travaux neufs

	SAUR	SUEZ	VEOLIA
Avant-projets des travaux neufs et justifications			
Nature et montants de investissements complémentaires	<p>Traitement : 3 opérations pour un total de 178 490 € Ouvrages : 4 opérations pour un total de 48 495 € Réseaux : 2 opérations pour un total de 72 296 € dont le géoréférencement Développement durable : 2 opérations pour un total de 152 500 € Etude : 5 études pour un total de 35 166 € Autre : 7 opérations pour un total de 24 282 €</p>	<p>Traitement : 1 opérations pour un total de 38 656 € Ouvrages : 2 opérations pour un total de 44 212 € Equipements sur réseaux : 3 opérations pour un montant total de 84 019 € Autres : 1 opération pour un montant total de 22 152 €</p>	<p>Traitement : 5 opérations pour un total de 24 798 € Ouvrages : 2 opérations pour un total de 15 008 € Réseaux : 4 opérations pour un total de 87 888 € Développement durable : 1 opération pour 26 890 € Autres : 2 opérations pour un total de 56 724 €</p>
Objectifs et justifications des travaux	<p>Les investissements visent principalement à améliorer les conditions de fonctionnement du traitement et du réseau</p>	<p>Les investissements visent des équipements sur réseaux</p>	<p>Les investissements visent principalement à réduire l'empreinte carbone et l'empreinte eau du service et sécuriser le patrimoine</p>

L'offre de SAUR est très satisfaisante. Elle propose le programme d'investissements le plus ambitieux. Elle propose des investissements pertinents ciblant plusieurs aspects du service.

L'offre de SUEZ est satisfaisante. Elle propose un programme d'investissements limité.

L'offre de VEOLIA est satisfaisante. Elle propose un programme d'investissements satisfaisant, mais avec des impacts limités sur le service.

L'offre de SAUR est la plus avantageuse. L'offre de VEOLIA est la seconde la plus avantageuse. L'offre de SUEZ est la moins avantageuse.

3.

Sur la gestion patrimoniale, au regard des conclusions précédemment présentées :

L'offre de SAUR est très satisfaisante.

L'offre de SUEZ est satisfaisante.

L'offre de VEOLIA est très satisfaisante.

L'offre de SAUR est la plus avantageuse. L'offre de VEOLIA est la seconde la plus avantageuse. L'offre de SUEZ est la moins avantageuse.

3.

3.1.5. Engagements en matière de développement durable et d'insertion

3.1.5.1. Engagement en faveur du développement durable et de la performance environnementale du service

	SAUR	SUEZ	VEOLIA
Propositions en matière de développement durable et économie circulaire			
Gestion des espaces verts	<p>Gestion différenciée et écologique des espaces verts. Vigilance sur les espèces plantées et la préservation des haies et arbres</p> <p>Réflexion pour la mise en place d'éco-pâturage</p> <p>Proposition de mise en œuvre du paillage des sols pour l'enrichissement de ce dernier et le développement de micro-organismes dans les sols</p>	<p>Gestion différenciée et écologique des espaces verts</p>	<p>Gestion différenciée et écologique des espaces verts selon une charte établie avec l'UICN</p>
Préservation de la ressource et du milieu	<p>Impact à travers la réduction de l'empreinte carbone et des actions programmées sur l'empreinte écologique global du service</p>	<p>Engagement dans la Stratégie Nationale pour la Biodiversité</p> <p>Politique de communication et de sensibilisation auprès des sous-traitants, des salariés et du public</p>	<p>Réalisation d'un diagnostic biodiversité sur les sites de Goasmoal et Moguerou</p> <p>Mise en place d'un plan d'actions et pilotage de celui-ci :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gîtes pour la faune - Prestataires pour la lutte contre les plantes invasives - Sensibilisation des sous-traitants et du grand public

3.

	SAUR	SUEZ	VEOLIA
Consommation énergétique	<p>Engagement à consommer 100% d'énergie renouvelable</p> <p>Mise en place de 2 trackers solaires sur la station de Goasmoal</p> <p>Démarche de demande et d'obtention des CEE sur les équipements</p> <p>Conversion de deux véhicules vers l'électrique et installation d'une borne de recharge</p>	<p>Audit de l'empreinte énergétique sur chaque site, par l'expert régional</p> <p>Mise en place de l'outil Purecontrol pour réduire les consommations énergétiques</p> <p>Transition progressive du parc automobile vers l'électrique</p> <p>Recours aux énergies renouvelables</p>	<p>Réalisation d'un audit énergétique en 2025 sur le site de Goasmoal</p> <p>Déploiement du module "Efficacité Energétique" sur le service pour optimiser les consommations</p> <p>Formation à l'écoconduite des salariés et location de véhicules propres / vélos électriques</p> <p>Objectif de 100% de véhicules électriques d'ici 2035</p>
Gestion des déchets	<p>Mise en place d'une démarche de réduction et de valorisation, en favorisant le réemploi et le recyclage, des déchets avec des filières identifiées pour chaque type</p> <p>Elaboration d'une charte "Chantier propre" pour chaque chantier</p>	<p>Mise en place d'une démarche de réduction, de suivi et de valorisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des déchets selon une classification - Mise en place de plaquettes d'information - Maîtrise du stockage et du tri - Filières sécurisées d'élimination et de valorisation - Intégration dans la démarche "Chantier propre" - Choix de matériaux en amont présentant des meilleures performances environnementales 	<p>Mise en place d'une démarche de réduction et de valorisation des déchets selon la méthode 7 flux</p>
Politique d'achat et circuits courts	<p>Favoriser les achats auprès d'entreprises locales</p>	<p>Politique d'achat responsable au travers d'actions concrètes et de maîtrise des risques</p> <p>Intégration des enjeux RSE tout au long de la relation fournisseur</p>	<p>Prise en compte de l'impact environnemental et de la performance RSE dans les achats</p>
Bilan carbone et suivi de l'impact du service	<p>Réalisation d'un bilan carbone en 2024, avec une mise à jour en 2028</p> <p>Economie de 39 TCO2/an</p>	<p>Réalisation d'un bilan carbone selon le méthode de l'ADEME en début de contrat, et une mise à jour à mi-contrat et en fin de contrat</p>	<p>Réalisation d'un bilan carbone avec l'outil GreenPath en 2025</p> <p>Réduction de 2% des émissions de gaz à effet sur la durée du contrat</p>

3.

	SAUR	SUEZ	VEOLIA
Amélioration de la performance environnementale			
Consommation énergétique	Pas de baisse de la consommation, mais une baisse de l'achat compensé par l'auto-production	Réduction de 5% de la consommation énergétique sur la durée du contrat	Réduction de 7% de la consommation sur le site de Goasmoal sur la durée du contrat
Consommation de réactifs	Réduction de 5% de la consommation de chlorure ferrique de l'usine de Goasmoal	Les objectifs seront définis après l'audit des filières et pourront être contractualisés par avenant	Réduction de 1% de la consommation de réactifs
Réduction de la consommation d'eau	Possibilité de travailler avec Aquassay pour les consommateurs industriels et publics		Réalisation d'audit des consommations d'eau pour les gros consommateurs avec le programme Ecod'O
Communication et actions vers la vie locale et la population			
Montant dédié à la communication sur la durée du contrat	40 000 € sur la durée du contrat	20 000 € sur la durée du contrat	40 000 € sur la durée du contrat
Communication	Mise en place d'actions de sensibilisation auprès des usagers Distribution de kits d'économie d'eau Campagne de communication écogestes Journée portes ouvertes	Communication à 3 échelons : - à l'école (visites scolaires, atelier à destination des professeurs) - en ville (facilitation de l'usage de la gourde, campagnes sur les fourgonnettes) - sur le territoire (visites des installations)	Les actions prévus hors fonds sont : 2 journées de sensibilisation 2 affichages pédagogiques sur les unités de production Nombreuses actions finançables par la fonds de communication : diffusion de supports divers, journées de sensibilisation, bar à eau, ateliers de sensibilisation sur les micropolluants
Manifestations en lien avec le développement durable	Organisation du "Ciné Saur", atelier de sensibilisation	Participation à la journée Destination Zéro Déchets	Organisation de deux actions de sensibilisation à destination du grand public chaque année avec l'Association Jeunesse Entreprise du Finistère
Participation à la vie locale et sponsoring	Promotion de la CCPL à travers le cycle de l'eau à La Maison de la Rivière (Sizun) bassin de l'Elorn		Participation à des événements locaux

3.

3.1.5.2. Engagement en matière d'insertion

	SAUR	SUEZ	VEOLIA
Engagements en matière d'insertion sociale			
Nombre d'heures dédiées à l'insertion	300 heures par an	-	200 heures par an
Nature de prestation dédiées à l'insertion	Relève des compteurs : ART - Atelier d'insertion Entretien des espaces verts : ESAT les Genêts d'Or		Entretien des espaces verts : ART Relève des compteurs : ART ; UpInterim Médiation grand public : Mission Locale, AJE29, ART Mise en situation en milieu professionnel : Mission Locale et ART
Relation avec les organismes d'insertion	Mise en place d'un partenariat renforcée avec ART, dont la transmission régulière des offres d'emploi Echange avec l'organisme d'insertion tout au long du parcours Rédaction d'un rapport annuel sur l'insertion pour la collectivité	Engagement à travailler avec la CCPL sur le développement de partenariats en plus de ceux mis en place avec SATO Interim et GEIQ Bretagne	Mise en place d'un partenariat renforcée avec ART, Mission Locale, Up'Interim, Association Jeunesse Entreprise du Finistère, avec des réunions régulières pour le suivi des objectifs
Apprentissage et formation	Recrutement d'une personne éloignée de l'emploi tous les deux ans dans le cadre d'un contrat d'alternance	Un alternant par an dans les équipes d'exploitation	3 alternants sur la durée du contrat

3.

Sur le développement durable et l'insertion :

L'offre de SAUR est très satisfaisante. Elle propose des engagements pertinents et adaptés pour le développement durable, cependant elle ne propose pas de réduction chiffrée de la consommation énergétique mais elle s'engage sur le déploiement de trackers solaires sur le site de Goasmaol pour la production d'énergie locale. Elle propose un engagement sur la diminution de l'empreinte carbone du service et la consommation de réactifs. Elle propose le fonds de communication le plus important. Elle propose les engagements en matière d'insertion professionnelle les plus ambitieux.

L'offre de SUEZ est satisfaisante. Elle propose des engagements pertinents pour le développement durable. Elle propose une réduction de la consommation énergétique, mais pas de l'empreinte carbone globale. Elle propose le fonds de communication le plus faible. Elle ne s'engage pas sur un volume horaire dédié aux missions d'insertion.

L'offre de VEOLIA est très satisfaisante. Elle propose des engagements pertinents et ambitieux pour le développement durable, avec l'engagement le plus ambitieux sur la réduction de la consommation énergétique, et un engagement ambitieux sur la réduction de l'empreinte carbone du service. Elle propose un fonds de communication important. Elle propose des engagements en matière d'insertion professionnelle ambitieux.

L'offre de SAUR est la plus avantageuse. L'offre de VEOLIA est la seconde la plus avantageuse. L'offre de SUEZ est la moins avantageuse.

3.

3.1.6. Analyse globale du critère n°1 – Conditions techniques d'exécution

Au regard des éléments présentés les offres des candidats sont appréciées et synthétisées dans le tableau ci-dessous :

	SAUR	SUEZ	VEOLIA
Exploitation du service public de l'eau potable	L'offre de SAUR est très satisfaisante. Elle est la plus avantageuse.	L'offre de SUEZ est très satisfaisante. Elle est la moins avantageuse.	L'offre de VEOLIA est très satisfaisante. Elle est la seconde la plus avantageuse.
Engagements techniques pour l'exploitation du service	L'offre de SAUR est très satisfaisante. Elle est la seconde la plus avantageuse.	L'offre de SUEZ est très satisfaisante. Elle est la moins avantageuse.	L'offre de VEOLIA est très satisfaisante. Elle est la plus avantageuse.
Système d'information	L'offre de SAUR est très satisfaisante. Elle est la moins avantageuse.	L'offre de SUEZ est très satisfaisante. Elle est la plus avantageuse.	L'offre de VEOLIA est très satisfaisante. Elle est la seconde la plus avantageuse.
Gestion patrimoniale	L'offre de SAUR est très satisfaisante. Elle est la plus avantageuse.	L'offre de SUEZ est satisfaisante. Elle est la moins avantageuse.	L'offre de VEOLIA est très satisfaisante. Elle est la seconde la plus avantageuse.
Développement durable et insertion	L'offre de SAUR est très satisfaisante. Elle est la plus avantageuse.	L'offre de SUEZ est satisfaisante. Elle est la moins avantageuse.	L'offre de VEOLIA est très satisfaisante. Elle est la seconde la plus avantageuse.

Sur ce critère le classement est donc le suivant :

	SAUR	SUEZ	VEOLIA
Classement	1 ^{ière}	3 ^{ième}	2 ^{ième}

3.

3.2. Critère n°2 - Le service à l'utilisateur

3.2.1. Engagements de qualité de service vis-à-vis des usagers

	SAUR	SUEZ	VEOLIA
Services proposés et engagements pour les usagers domestiques			
Contrat d'abonnement	<p>Transmission du dossier d'accueil sous 24h par voie dématérialisée, et sous 5 jours par voie postale</p> <p>Signature électronique du contrat et du mandat de prélèvement</p>	<p>Transmission d'un pack de bienvenu après le règlement de la première facture</p>	<p>Possibilité de réaliser la demande de branchement à distance sans rendez-vous</p> <p>Facture d'accès transmise sous 72 heures</p>
Suivi de la consommation	<p>Alerte (SMS, mail ou courrier) en cas de consommation anormalement haute, et accompagnement des usagers pour les aider à identifier la fuite, sous 15 jours</p> <p>Transmission de l'index à l'abonné par mail sous 72h (ou 5 jours) après la relève</p>	<p>Alerte (SMS, mail ou courrier) aux usagers en cas de surconsommation</p>	<p>Alerte (SMS, mail ou courrier) aux usagers en cas de surconsommation</p> <p>Bilan annuel des surconsommations accessibles pour la collectivité</p>
Opérations réalisables sur la plateforme	<p>Prendre rendez-vous, accéder à ses informations, s'abonner et résilier son abonnement, payer les factures, conseil et information</p> <p>Possibilité d'alerter sur tout incident par l'application</p>	<p>Information sur la qualité de l'eau, le prix et les travaux, conseils, simulation de la consommation, gestion de l'abonnement, suivre les consommations, prise de rendez-vous, suivi des demandes</p>	<p>Demande de branchement, demande d'abonnement, résiliation de contrat, gestion des données, prise de rendez-vous, paiement des factures, transmission du relevé, conseils et informations</p>
Informations des usagers en cas de coupure	<p>Information par mail, par SMS et par l'application mobile pour les coupures programmées</p> <p>Information des usagers concernés par différents canaux en cas de coupure imprévue</p>	<p>Information par mail, par SMS, par courrier et par signalétique pour les coupures programmées</p>	<p>Information par mail, par SMS, par courrier et par flyer</p>

3.

	SAUR	SUEZ	VEOLIA
Conseil pour la réduction de la consommation d'eau	Campagne de communication ciblant les consommateurs, les vacancier et les acteurs touristiques à travers différents supports	Conseils de réduction de consommation via la portail en ligne Diffusion d'un bulletin d'information avec des recommandations	Mise en ligne de guide d'économie d'eau
Services proposés et engagements pour les usagers spécifiques			
Relève et facturation	Facturation mensuelle ou trimestrielle sur demande	Facturation et relève mensuelle pour les plus de 10 000 m3	Facturation trimestrielle ou mensuelle Relève mensuelle pour les plus de 6000 m3
Gestion et suivi de usagers spécifiques	Mise en place d'un référent industriel sur le territoire en charge du suivi et de la relation avec les gros consommateurs (plus de 2 000 m3) Mise en place d'une fiche navette pour chaque gros consommateurs Accompagnement de la collectivité pour mettre en place la démarche ECOD'O, avec une recherche d'économie d'eau chez les principaux consommateurs, et un suivi des solutions mises en œuvre	Identification des usagers sensibles (santé, économie, éducation) au début du contrat Gestion des grands comptes par un service spécialisé (plus de 10 000 m3) par une interlocutrice dédiée Site internet dédié pour les grands consommateurs	Mise en place d'un référent grands comptes pour le suivi et l'accompagnement des usagers spécifiques, dont une rencontre annuelle et un bilan de l'usage de l'eau potable avec préconisations Site internet dédié pour les grands consommateurs
Moyens techniques et actions spécifiques	Intégration des données télé-relevées dans l'outil de suivi des réseaux Possibilité de réaliser une analyse des consommations pour les gros consommateurs qui le veulent, avec des préconisations (Démarche Ecod'o)	Location de compteurs mobiles selon le prix au BPU, avec un délai de prévenance de 10 jours avant le démarrage de la consommation et 5 jours avant la fin de la consommation	Mise à disposition de 2 systèmes de comptage mobile (Mobil'Eau) avec relève à distance

3.

	SAUR	SUEZ	VEOLIA
Mise en œuvre du RGPD			
Engagement sur le respect du RGPD	Engagement à respecter la réglementation en vigueur et à garantir la stricte utilisation des données, en particulier clientèle	Engagement à respecter la réglementation en vigueur et à garantir la stricte utilisation des données, en particulier clientèle	Engagement à respecter la réglementation en vigueur et à garantir la stricte utilisation des données, en particulier clientèle Engagement à jamais transmettre les données à des tiers pour usages commerciales sans l'accord de l'utilisateur et de la collectivité
Méthode d'application du RGPD au service	Organisation à l'échelle du groupe pour le déploiement des processus respectant le RGPD Sensibilisation des agents et le déploiement d'une charte RGPD	Politique générale à l'échelle du groupe pour le respect du RGPD Plan d'actions pour garantir le respect du RGPD par les sous-traitants	Politique générale et locale pour le déploiement des processus respectant le RGPD Mise à jour des contrats de sous-traitances pour le respect du RGPD
Engagements de performance pour le service à l'utilisateur			
Délai d'information préalable aux travaux programmés	48 heures	48 heures	48 heures
Délai d'information en cas de crise	1 heure	2 heures	15 minutes
Plage horaire pour un rdv chez l'utilisateur	2 heures	2 heures	2 heures
Délai de prise de rendez-vous	5 jours	8 jours	8 jours
Délai de remise d'un devis pour un nouveau branchement	8 jours	10 jours	8 jours

3.

	SAUR	SUEZ	VEOLIA
Délai de réalisation des travaux d'un nouveau branchement	15 jours après obtention des autorisations	15 jours après obtention des autorisations	15 jours après obtention des autorisations
Délai d'ouverture d'un branchement	24 heures sur les jours ouvrés	24 heures	24 heures
Délai de fermeture d'une branchement	48 heures après résiliation		15 jours après résiliation
Délais de réalisation des travaux urgents		8 jours	8 jours
Délai de réponse à tout courrier	90% sous 2 jours pour les demandes simples 90% sous 8 jours pour les demandes complexes	95% sous 8 jours pour les demandes simples 95% sous 30 jours pour les demandes complexes	90% sous 10 jours 100% sous 20 jours
Délai de réponse à tout mail	90% sous 1 jour pour les demandes simples 90% sous 8 jours pour les demandes complexes	48 heures	90% sous 5 jours 100% sous 15 jours
Délai de réponse à tout appel téléphonique	Délai moyen d'attente de 2 minutes sur le numéro dédié Délai moyen d'attente de 50 secondes sur le numéro de dépannage	Délai maximal de 3 minutes pour 86% des appels	Délai moyen d'attente de 3 minutes 30 secondes
Délai de préavis pour la résiliation d'un contrat	Sans préavis	Sans préavis	1 jour ouvré
Délai d'intervention en urgence auprès des abonnés	30 minutes	2 heures	30 minutes
Autres engagements	Mise en œuvre d'un charte de 10 engagements, avec un semestre d'abonnement offert en cas d'engagement non tenu	Remboursement de l'abonnement en cas de non-respect de la charte d'engagement locale	

3.

	SAUR	SUEZ	VEOLIA
Ressources autonomes			
Présentation	Liste des ressources autonomes		Liste des ressources autonomes et rapports de contrôle
Méthodologie	<p>Analyse annuelle des consommations pour identifier les consommations très faibles (moins de 30 m3)</p> <p>Les usagers identifiés sont contactés et un rendez-vous est fixé pour permettre le contrôle par un agent</p> <p>Contrôle de tout nouveau bâtiment avec une ressource autonome</p>	<p>Analyse annuelle des consommations pour identifier les consommations très faibles, avec d'éventuelles enquêtes</p> <p>Réalisation des contrôles des installations identifiées ou déclarées</p>	<p>Elaboration de la liste des ressources autonomes sur la base des informations du service d'eau potable et des autorités publiques disposant des données</p>

Sur les engagements de qualité de service vis-à-vis des usagers :

L'offre de SAUR est très satisfaisante. Elle propose des engagements adaptés vis-à-vis des usagers. Elle propose un accompagnement adapté des usagers spécifiques, avec le déploiement d'une méthode d'accompagnement pour les économies d'eau. Elle propose les délais les plus avantageux sur une majorité d'actions. Elle propose une méthode adaptée pour l'identification des ressources autonomes.

L'offre de SUEZ est très satisfaisante. Elle propose des engagements adaptés vis-à-vis des usagers. Elle propose un accompagnement renforcé des usagers spécifiques, avec une relève adaptée pour certains consommateurs. Elle propose les délais les moins avantageuse pour une majorité d'actions. Elle propose une méthode limitée pour l'identification des ressources autonomes.

L'offre de VEOLIA est très satisfaisante. Elle propose des engagements adaptés vis-à-vis des usagers. Elle propose un accompagnement le plus complet pour les usagers spécifiques, avec une relève renforcée en particulier. Elle propose des délais avantageux pour une majorité d'action. Elle propose le délai d'attente au téléphone le plus long. Elle propose une méthode adaptée pour l'identification des ressources autonomes.

L'offre de SAUR est la plus avantageuse. L'offre de VEOLIA est la seconde la plus avantageuse. L'offre de SUEZ est la moins avantageuse.

3.

3.2.2. Accueil et relations clientèles

	SAUR	SUEZ	VEOLIA
Moyens d'accueil et de relations des usagers			
Lieux d'accueil et plages d'ouverture	<p>Accueil clientèle dans l'agence d'exploitation à Landivisiau, avec un aménagement pédagogique</p> <p>Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30</p> <p>Avec ou sans rendez-vous</p> <p>Permanence en mairie en période post-facturation (2 jours par commune et par semestre) sur 15 jours</p>	<p>Accueil clientèle à Landivisiau</p> <p>Le lundi de 13h à 16h30 et le mercredi de 9h à 13h30</p> <p>Accueil à Saint-Pol de Léon, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h</p> <p>Permanence en mairie en période post-facturation (2 jours par commune) sur 15 jours</p> <p>Permanence à la maison de service de Landivisiau après la facturation</p>	<p>Accueil clientèle à Landivisiau du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h</p> <p>Avec ou sans rendez-vous</p> <p>Permanence en période post-facturation (3 jours par commune) sur trois semaines, lieu à définir avec les communes</p>
Accueil téléphonique	<p>Numéro de téléphone dédié (en 02) du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 9h à 13h</p> <p>Gestion des appels par les agences de Landivisiau et de Pont l'Abbé, avec bascule vers un centre régional en cas de pic d'appels</p> <p>Numéro de dépannage dédié</p>	<p>Numéro dédié (en 09) du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 9h à 13h</p> <p>Gestion des appels par un centre téléphonique à Nantes</p> <p>Numéro de dépannage dédié</p>	<p>Numéro non surtaxé (en) du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 9 à 12h</p> <p>Gestion des appels par le centre national au Mans</p>
Accueil en ligne	Site internet et application mobile	Site internet, avec assistant virtuel	Site internet et application mobile
Déplacement chez l'utilisateur sur demande	Plage horaire de 2h, avec rappel la veille	Plage horaire de 2h, avec rappel la veille	Plage horaire de 2h

3.

	SAUR	SUEZ	VEOLIA
Accessibilité et handicap	Plateforme d'accueil pour les abonnés sourds et malentendants, avec langue des signes (WebSourd) Documents en caractères agrandis ou en braille sur simple demande	Plateforme ACCEO pour les abonnés sourds et malentendants, avec langue des signes et transcription instantanée de la parole (TIP) Documents en braille sur simple demande	Plateforme d'accueil pour les abonnés sourds et malentendants, avec langue des signes et transcription instantanée de la parole (TIP) Documents en braille sur simple demande

Sur l'accueil et la relation clientèle :

L'offre de SAUR est très satisfaisante. Elle propose des conditions d'accueil physique les plus complètes. Elle propose des conditions d'accueil téléphonique pertinentes. Elle propose des conditions de déplacement chez l'utilisateur adaptées.

L'offre de SUEZ est satisfaisante. Elle propose des conditions d'accueil physique les moins avantageuses avec des plages horaires d'ouverture limitées. Elle propose des conditions d'accueil téléphonique satisfaisantes. Elle propose des conditions de déplacement chez l'utilisateur adaptées.

L'offre de VEOLIA est très satisfaisante. Elle propose des conditions d'accueil physique complètes. Elle propose des conditions d'accueil téléphonique satisfaisantes. Elle propose des conditions de déplacement chez l'utilisateur adaptées.

L'offre de SAUR est la plus avantageuse. L'offre de VEOLIA est la seconde la plus avantageuse. L'offre de SUEZ est la moins avantageuse.

3.

3.2.3. Mesures de satisfaction

	SAUR	SUEZ	VEOLIA
Réclamations			
Methodologie	<p>Gestion des réclamations selon un processus interne et l'objet</p> <p>Accusé de réception transmis dans un délai de 24h après la réclamation</p> <p>En cas d'insatisfaction après la première réponse, c'est le responsable de contrat qui apporte une deuxième réponse, en cas de réclamation persistante, le médiateur est saisi</p>	<p>Gestion des réclamations par un référent contrat au niveau de la Relation Clientèle en lien avec le médiateur interne</p> <p>En cas d'insatisfaction, c'est la direction générale qui est saisie</p> <p>Possibilité de saisie du médiateur interne par la collectivité</p>	<p>Gestion des réclamations par le service consommateurs et le centre relations consommateurs</p> <p>Pour les réclamations sur la qualité de l'eau, l'utilisateur est rappelé par un technicien, ou une analyse est réalisée sous 48h</p>
Restitution	Restitution par un tableau de bord alimenté directement par les données du SI Clientèle	Restitution mensuelle par un tableau de bord	<p>Restitution par un tableau de bord alimenté directement par les données du SI Clientèle</p> <p>Bilan annuel des réclamations</p>
Engagement	Taux de réclamations de moins de 6/1000 fin 2024	Taux de réclamations de moins de 2/1000	Taux de réclamations de moins de 1/1000
Processus de médiation	Information de la collectivité en cas de saisine de la médiation de l'eau par un usager	Partenariat avec le Médiateur de l'Eau	Accès pour la collectivité à toutes les informations des recours auprès du Médiateur en cours et passés
Mesures de la satisfaction des usagers			
Outils déployés pour la mesure de la satisfaction usagers	Evaluation en ligne après chaque contact avec le service clientèle	<p>Enquête après chaque contact avec le service clientèle et après chaque intervention</p> <p>Questionnaire spécifique sur le site internet</p>	Enquête après chaque contact avec le service clientèle et après chaque intervention

3.

	SAUR	SUEZ	VEOLIA
Enquêtes de satisfaction	Pas d'enquête prévue	Enquête annuelle régionale, avec un échantillon représentatif du territoire	Enquête semestrielle par région Enquête par un échantillon de 400 usagers sur le périmètre contractuel
Fréquence de compilation des données	Mensuelle	Mensuelle	Semestrielle
Modalité de restitution à la Collectivité	Restitution par tableau de bord avec les données par commune	Présentation des données à la collectivité, avec mise en place d'un plan d'actions à la fin de la première année	Restitution par tableau de bord

Sur la mesure de la satisfaction :

L'offre de SAUR est satisfaisante. Elle propose une méthodologie de gestion des réclamations adaptée, mais l'engagement de taux de réclamation le moins ambitieux. Elle propose des moyens d'enquête de satisfaction adaptée.

L'offre de SUEZ est très satisfaisante. Elle propose une méthodologie de gestion des réclamations adaptée, et un engagement de taux de réclamation satisfaisant. Elle propose des moyens d'enquête adaptés.

L'offre de VEOLIA est très satisfaisante. Elle propose une méthodologie de gestion des réclamations adaptée, et un engagement de taux de réclamations le plus ambitieux. Elle propose les moyens d'enquête de satisfaction les plus complets.

L'offre de VEOLIA est la plus avantageuse. L'offre de SUEZ est la seconde la plus satisfaisante. L'offre de SAUR est la moins satisfaisante.

3.

3.2.4. Facturation et impayés

	SAUR	SUEZ	VEOLIA
Facturation			
Facturation	Facturation semestrielle, sauf pour les abonnés mensualisés avec une facture annuelle	Facturation semestrielle, sous pour les gros consommateurs avec une facturation mensuelle	Facturation semestrielle, sous pour les gros consommateurs avec une facturation mensuelle
Lissage de la facturation			Proposition de lissage de la relève et de la facturation sur une année, avec un décalage par commune et Landivisiau coupé en deux lots Pas d'impact sur le reversement de la part collectivité
Taux de mensualisation	55% mensualisés et 20% semestrialisés fin 2028	53%	40% fin 2028
Taux de dématérialisation	60%	42%	40% fin 2028
Taux de prélèvement automatique	75% des clients fin 2028	65%	60% fin 2028
Structure de la facture	Facture pouvant être modifiée afin de prendre en compte la charte graphique de la collectivité Tutoriel en ligne pour aider à la lecture de la facture	Facture pouvant être modifiée afin de prendre en compte la charte graphique de la collectivité	Facture classique avec décomposition et graphique explicatif
Méthode de facturation	Contrôle individuel et automatique des factures de plus de 1500 €, ou de 0€		Contrôle "double" des factures pour éviter toute erreur avant envoi
Modalités de paiement	Espèces, internet, chèque, SMS, mail, carte bancaire, prélèvement	Espèces, internet, chèque, carte bancaire, prélèvement	Espèces, internet, chèque, carte bancaire, prélèvement

3.

	SAUR	SUEZ	VEOLIA
Recouvrement des impayés			
Engagement sur le taux d'impayés	1,0%	1,38%	2,0%
Méthode de recouvrement	<p>Le recouvrement est assuré par un service dédié interne</p> <p>Le mise en procédure judiciaire est réalisé pour les factures de plus de 200€ des résidences principales et pour toute autre usager, à J+165</p>	<p>La méthode est globalement identique mais le calendrier diffère selon le montant de la facture</p>	<p>Le recouvrement est assuré par le service clientèle (local et régional) et deux cabinets pour la partie contentieux</p>
Planning de recouvrement	<p>J-5 : Rappel par mail ou SMS avant la date d'échéance de la facture</p> <p>J+15 : Relance simple, puis application de frais de relance</p> <p>J+25 : Seconde relance avec lien de paiement en carte bancaire</p> <p>J+45 : Mise en demeure avec accusé de réception</p> <p>Médiation par téléphone et visite à domicile avant le mise en recouvrement contentieux</p>	<p>J+1 : Rappel par mail ou par SMS de l'exigibilité de la facture</p> <p>J+7 : première relance</p> <p>J+13 : Mise en demeure</p> <p>J+25 : Prise de contact téléphonique</p> <p>J+39 : Déplacement terrain</p> <p>J+45 : dernier avis avant contentieux</p>	<p>J-2 : Rappel par mail ou SMS avant la date d'échéance de la facture</p> <p>J+2 : Rappel par mail ou par SMS de l'exigibilité de la facture</p> <p>J+6 : Relance simple, puis application de frais de relance</p> <p>J+17 : Seconde relance avec avis de poursuite</p> <p>J+38 : Mise en demeure avec accusé de réception</p> <p>J+75 : passage en contentieux</p>
Méthode de transmission des impayés à la Collectivité	<p>Transmission mensuelle de la liste des dégrèvements accordés</p>	<p>Transmission à chaque reversement à la collectivité</p> <p>Bilan lors des réunions mensuelles</p>	<p>Transmission via l'extranet deux fois par an suite à la période de facturation</p>

3.

	SAUR	SUEZ	VEOLIA
Fonds de solidarité et accompagnement des usagers en situation de précarité			
Montant du fonds de solidarité	4 285 €/an	5 000 €/an	6 000 €/an
Modalités d'utilisation du fonds	Fonds Solidarité Logement : 1785 €/an Chèque eau : 2 646 €/an	Fonds solidarité logement : Mise en place d'un référent solidarité Session de formation annuelle des acteurs sociaux Organisation d'ateliers pédagogiques avec la maison de services	Fonds Solidarité Logement : 3 500 €/an Chèque eau : 2 500 €/an
Méthode d'accompagnement	Formation de l'ensemble des agents clientèle pour l'accompagnement des usagers en difficulté Mise en place d'un référent solidarité pour l'accompagnement des usagers et les relations avec les acteurs sociaux Les bénéficiaires sont identifiés par les CCAS qui sollicite l'exploitant pour attribuer les chèques disponibles	Mise en place d'un référent solidarité en charge des relations avec les CCAS et les acteurs sociaux Garantir un meilleur accompagnement des usagers à travers la formation des acteurs sociaux	Mise en place d'un référent solidarité en charge du recouvrement attention et de l'accompagnement des usagers
Communication pour accès aux dispositifs	La communication est faite par l'agent solidarité auprès des acteurs sociaux et des CCAS	La communication est faite par l'agent solidarité auprès des acteurs sociaux et des CCAS	La communication est assurée par le référent solidarité auprès des usagers accompagnés
Autres	Encouragement d'une démarche de médiation en cas de difficultés de paiement avec des échelonnements possibles		
Relève des index			
Fréquence et période de la relève	1 relève par an	1 relève par an	1 relève par an

3.

	SAUR	SUEZ	VEOLIA
Modalités de relève	Relève par des équipes expérimentées	Relève par des équipes expérimentées	Relève par des équipes formées à la relation usager, et avec carte professionnelle
Détail sur la relève	Information des abonnés par mail, avec indication de la demi-journée de relève, 15 jours avant (ou un mois)	Information des abonnés par mail ou par SMS	Information par mail ou par SMS, 7 jours avant
Gestion des compteurs inaccessibles	Possibilité de prendre rendez-vous pour la relève Auto-relève avec photo possible en cas d'absence via l'application	Possibilité de prendre rendez-vous pour la relève Auto-relève avec photo possible en cas d'absence par internet, par téléphone ou par courrier avec photo	Possibilité de prendre rendez-vous pour la relève Auto-relève avec photo possible en cas d'absence via l'application
Engagement complémentaire sur la relève			Moins de 4% des compteurs non relevés depuis plus de deux ans

Sur la facturation et les impayés :

L'offre de SAUR est très satisfaisante. Elle propose une démarche de relève et de facturation satisfaisante. Elle propose les engagements les plus ambitieux relatifs à la facturation. Elle propose le taux d'impayés le plus ambitieux, et une démarche de recouvrement complète et adaptée. Elle propose le fonds de solidarité le moins ambitieux.

L'offre de SUEZ est très satisfaisante. Elle propose une démarche de relève et de facturation satisfaisante. Elle propose un taux d'impayés très satisfaisant, et une démarche de recouvrement complète et adaptée. Elle propose le fonds de solidarité satisfaisant.

L'offre de VEOLIA est très satisfaisante. Elle propose une démarche de relève et de facturation selon un planning lissé sur le périmètre de la concession, mais avec les engagements liés à la facturation les moins ambitieux. Elle propose le taux d'impayés le moins ambitieux, et une démarche de recouvrement complète et adaptée. Elle propose un fonds de solidarité le plus ambitieux.

L'offre de SAUR est la plus avantageuse. L'offre de SUEZ est la seconde la plus avantageuse. L'offre de VEOLIA est la moins avantageuse.

3.

3.2.5. Analyse globale du critère n°2 – Le service à l'utilisateur

Au regard des éléments présentés les offres des candidats sont appréciées et synthétisées dans le tableau ci-dessous :

	SAUR	SUEZ	VEOLIA
Engagements de qualité de service vis-à-vis des usagers	L'offre de SAUR est très satisfaisante. Elle est la plus avantageuse.	L'offre de SUEZ est très satisfaisante. Elle est la moins avantageuse.	L'offre de VEOLIA est très satisfaisante. Elle est la seconde la plus avantageuse.
Accueil et relations clientèles	L'offre de SAUR est très satisfaisante. Elle est la plus avantageuse.	L'offre de SUEZ est satisfaisante. Elle est la moins avantageuse.	L'offre de VEOLIA est très satisfaisante. Elle est la seconde la plus avantageuse.
Mesure de la satisfaction	L'offre de SAUR satisfaisante. Elle est la moins avantageuse.	L'offre de SUEZ est très satisfaisante. Elle est la seconde la plus avantageuse.	L'offre de VEOLIA est très satisfaisante. Elle est la plus avantageuse.
Facturation et impayés	L'offre de SAUR est très satisfaisante. Elle est la plus avantageuse.	L'offre de SUEZ est très satisfaisante. Elle est la seconde la plus avantageuse.	L'offre de VEOLIA est très satisfaisante. Elle est la moins avantageuse.

Sur ce critère le classement est donc le suivant :

	SAUR	SUEZ	VEOLIA
Classement	1 ^{ière}	3 ^{ième}	2 ^{ième}

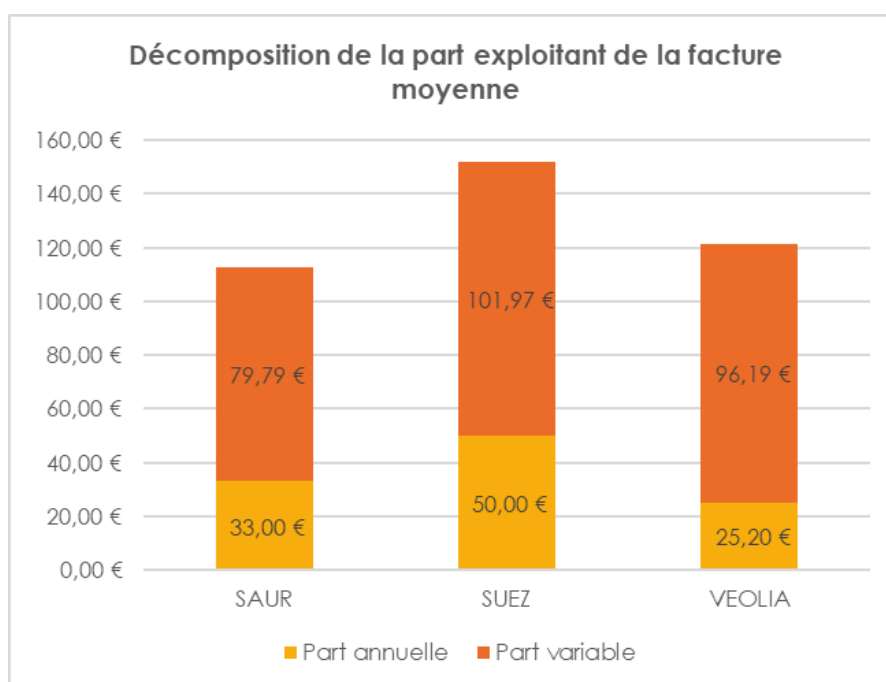
3.

3.3. Critère n°3 - Conditions financières de l'exécution du contrat

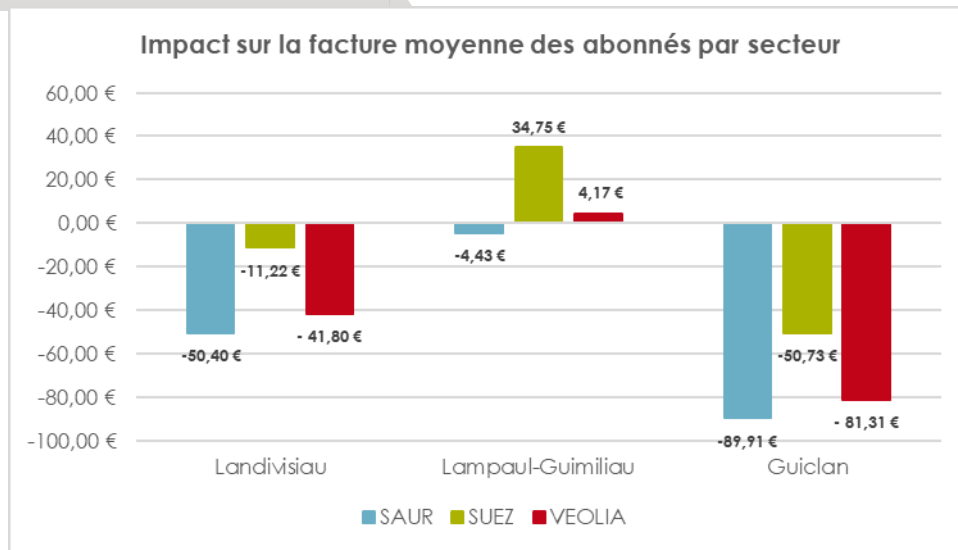
3.3.1. Le niveau des tarifs eau potable proposés

► PRIX DE L'EAU

	SAUR	SUEZ	VEOLIA
Prix du service aux abonnés			
Part fixe annuelle (en €)	33,00 €	50,00 €	25,20 €
Part variable sur la consommation (en €/m ³)	0,7963 €	1,0177 €	0,9600 €
Montant de la part exploitant d'une facture 120 m ³	128,56 €	172,12 €	140,40 €
Montant de la part exploitant d'une facture pour la consommation moyenne de 100,2 m ³	112,79 €	151,97 €	121,39 €
Ecart avec l'offre la plus basse pour une consommation moyenne	0,0%	34,7%	7,6%
Ecart avec l'offre la plus basse pour une consommation moyenne	0,00 €	39,18 €	8,60 €
Part annuelle	33,00 €	50,00 €	25,20 €
Part variable	79,79 €	101,97 €	96,19 €
Ecart avec le prix actuel du service			
Ecart avec le prix 2023 du secteur Landivisiau	-30,88%	-6,87%	-25,61%
Ecart avec le prix 2023 du secteur Lampaul-Guimiliau	-3,78%	29,64%	3,55%
Ecart avec le prix 2023 du secteur Guiclan	-44,36%	-25,03%	-40,11%
Ecart avec le prix 2023 du secteur Landivisiau	-50,40 €	-11,22 €	-41,80 €
Ecart avec le prix 2023 du secteur Lampaul-Guimiliau	-4,43 €	34,75 €	4,17 €
Ecart avec le prix 2023 du secteur Guiclan	-89,91 €	-50,73 €	-81,31 €



3.



La comparaison n'est pas faite avec les tarifs de la commune de SIZUN, car il n'existe pas de tarifs exploitation comparables aux tarifs proposés par les candidats ; une reconstitution du tarif actuel serait théorique et non comparable.

L'offre de SAUR est très satisfaisante. Elle propose une part fixe raisonnable, mais la part variable la plus faible. Elle propose globalement la tarification la plus avantageuse.

L'offre de SUEZ est satisfaisante. Elle propose une part fixe élevé, et la moins avantageuse. Elle propose la part variable la moins avantageuse. Elle propose globalement la tarification la moins avantageuse.

L'offre de VEOLIA est très satisfaisante. Elle propose la part fixe la plus faible. Elle propose une part variable satisfaisante. Elle propose globalement une tarification avantageuse.

3.

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

	SAUR	SUEZ	VEOLIA
Fourniture et pose d'un compteur neuf			
Ø 12	78,27 €	82,67 €	60,00 €
Ø 15	78,27 €	82,67 €	60,00 €
Ø 20	88,85 €	105,40 €	62,00 €
Ø 25	88,85 €	105,40 €	62,00 €
Ø 30	115,05 €	405,44 €	145,00 €
Ø 40	225,38 €	467,47 €	167,00 €
Ø 50	225,38 €	751,50 €	319,00 €
Ø 60	305,33 €	951,89 €	319,00 €
Ø 80	504,33 €	1 499,80 €	443,00 €
Ø 100	504,33 €	1 630,75 €	553,00 €
Travaux			
Modification d'un branchement à la demande de l'abonné	sur devis	sur devis	950,00 €
Travaux de branchement neuf pour le compte d'un abonné	1 256,17 €	1 355,80 €	1 777,56 €
Déplacement d'ouvrage en cas de travaux de voirie	sur devis	sur devis	950,00 €
Déplacement, établissement ou suppression d'un ouvrage à usage collectif	sur devis	sur devis	1 150,00 €
Autre			
ouverture et fermeture d'un branchement à la demande de l'abonné	56,00 €	53,00 €	53,00 €
frais d'affichage d'avis de fermeture de branchement	30,00 €	30,00 €	30,00 €
frais de déplacement pour procédure interrompue de fermeture de branchement	47,00 €	47,00 €	47,00 €
jaugeage ou étalonnage d'un compteur à la demande de l'abonné lorsque le comptage se révèle exact sur banc d'essai	300,00 €	300,00 €	300,00 €
absence de l'abonné à un rendez-vous non reprogrammé	60,00 €	60,00 €	60,00 €
frais pour relève de compteur non télérelevé (refus de déploiement de la télérelève)	72,00 €	72,00 €	72,00 €
frais de relance pour retard de paiement	7,00 €	26,84 €	45,00 €
frais d'accès au service	37,00 €	37,00 €	37,00 €
entretien des poteaux et bornes incendie	55,00 €	60,00 €	100,00 €
visite domiciliaire pour contrôle d'un forage ou d'un puits privé non-déclaré	150,00 €	192,75 €	120,00 €
relevé des compteurs sur puits et forages privés	57,00 €	116,49 €	45,00 €
installation de bornes de puisage avec comptage pour les entreprises de BTP, forains, gens du voyage, etc.	1 500,00 €	9 915,81 €	450,00 €
Journée d'ingénieur	536,00 €	114,27 €	650,00 €

3.

L'offre de SAUR est très satisfaisante. Elle propose le tarif pour un nouveau branchement le plus avantageux, mais ne s'engage pas sur d'autres tarifs. Elle propose des prix intéressants pour certaines opérations ponctuelles aux usagers.

L'offre de SUEZ est satisfaisante. Elle propose les tarifs de compteur les moins avantageux. Elle propose un tarif pour branchement neuf satisfaisante, mais ne s'engage pas sur les autres tarifs. Elle propose des prix satisfaisants pour les opérations ponctuelles.

L'offre de VEOLIA est très satisfaisante. Elle propose les tarifs les moins chers pour les compteurs. Elle propose le prix le moins avantageux pour les branchements neufs, mais s'engage sur les autres prix. Elle propose des prix intéressants pour les opérations ponctuelles aux usagers.

► SYNTHÈSE SUR LE NIVEAU DES TARIFS PROPOSÉS

Sur le niveau des tarifs proposés, au regard des conclusions précédentes :

L'offre de SAUR est très satisfaisante.

L'offre de SUEZ est satisfaisante.

L'offre de VEOLIA est très satisfaisante.

L'offre de SAUR est la plus avantageuse. L'offre de VEOLIA est la seconde la plus avantageuse
L'offre de SUEZ est la moins avantageuse.

3.

3.3.2. La stabilité des prix

	SAUR	SUEZ	VEOLIA
Coefficient d'actualisation K_1			
Pondération fixe	0,10	0,00	0,00
Pondération de l'indice ICHT-E	0,23	0,30	0,50
Pondération de l'indice FSD2	0,38	0,32	0,24
Pondération de l'indice E	0,12	0,12	0,12
Pondération de l'indice TP10A	0,12	0,17	0,14
Pondération de l'indice AEG	0,05	0,09	0,00
Pondération total	1,00	1,00	1,00
G_{prod}	1,01	1,01	1,01
Conditions de révision			
Volume de référence	1013295,00	843244,00	1110662,00
Ecart avec la moyenne des trois dernières années	29%	7%	41%

Les trois offres proposent des coefficients d'actualisation conformes et cohérents.

L'offre de SAUR est satisfaisante. Elle propose la pondération fixe la plus élevée. Elle propose l'ajout d'une pondération sur le prix de l'achat d'eau en gros. Elle propose une assiette de révision élevée.

L'offre de SUEZ est satisfaisante. Elle propose une pondération fixe nulle. Elle propose l'ajout d'une pondération sur le prix de l'achat d'eau en gros. Elle propose une assiette de révision cohérente.

L'offre de VEOLIA est satisfaisante. Elle propose l'assiette de révision la plus élevée. Elle propose une assiette de révision élevée.

L'offre de SAUR est la plus avantageuse. L'offre de VEOLIA est la seconde la plus avantageuse. L'offre de SUEZ est la moins avantageuse.

3.

3.3.3. La cohérence du compte d'exploitation prévisionnel ainsi que l'équilibre économique de ce compte

COMPTES D'EXPLOITATION DES CANDIDATS POUR LA PREMIERE ANNEE

CEP 2024	SAUR	SUEZ	VEOLIA
Recettes totales	1 190 827 €	1 354 479 €	1 435 218 €
Recettes d'exploitation	1 094 256 €	1 258 919 €	1 271 788 €
Recettes part fixe	287 331 €	400 750 €	205 553 €
Recettes part variable	806 925 €	858 169 €	1 066 235 €
Recettes ventes en gros	0 €	0 €	0 €
Recettes Travaux à titre exclusif	38 941 €	35 029 €	99 568 €
Recettes autres	57 630 €	60 531 €	63 862 €
Frais d'ouverture et de fermeture de branchements	0 €	0 €	4 894 €
Frais d'accès au service	19 330 €	18 167 €	23 179 €
Facturation de l'assainissement collectif	38 300 €	37 164 €	31 116 €
Autres recettes	0 €	5 200 €	4 674 €
Charges totales	1 194 529 €	1 553 228 €	1 609 556 €
Charges d'exploitation	992 432 €	1 171 733 €	1 355 630 €
Personnel	239 435 €	336 382 €	388 523 €
Electricité	8 808 €	14 775 €	15 609 €
Produits de traitement	4 199 €	6 317 €	9 026 €
Achats d'eau	522 992 €	456 345 €	573 871 €
Analyses réglementaires	1 810 €	4 851 €	8 194 €
Analyses autocontrôles	5 090 €	15 858 €	17 821 €
Redevances versées à la Collectivité (RODP, frais de contrôle)	0 €	0 €	0 €
Véhicules et frais de déplacement	61 090 €	13 401 €	34 487 €
Fournitures	32 779 €	38 718 €	53 034 €
Sous-traitance	81 025 €	229 235 €	155 451 €
Locaux	7 500 €	15 149 €	24 423 €
Assurances	6 315 €	5 875 €	3 951 €
Impôts et taxes	4 150 €	7 790 €	5 791 €
Postes et télécommunications	11 271 €	14 449 €	17 328 €
Informatique	0 €	0 €	21 941 €
Impayés	5 969 €	12 589 €	26 181 €
Charge calculées	154 347 €	330 192 €	155 396 €
RUDP (amortissements + frais financiers sur patrimoine immobilier)	75 839 €	4 522 €	414 €
Dotation au titre du renouvellement	49 647 €	325 670 €	114 592 €
Charges relatives aux investissements	28 861 €	0 €	35 264 €
Charges liées à la facturation assainissement	0 €	0 €	0 €
Charges relatives aux biens propres	0 €	0 €	5 126 €
Charges de structure	47 751 €	51 303 €	98 530 €
Frais de structure	47 751 €	51 303 €	98 530 €
Résultat annuel	-3 703 €	-198 749 €	-174 338 €

3.

COMPTES D'EXPLOITATION MOYEN DES CANDIDATS

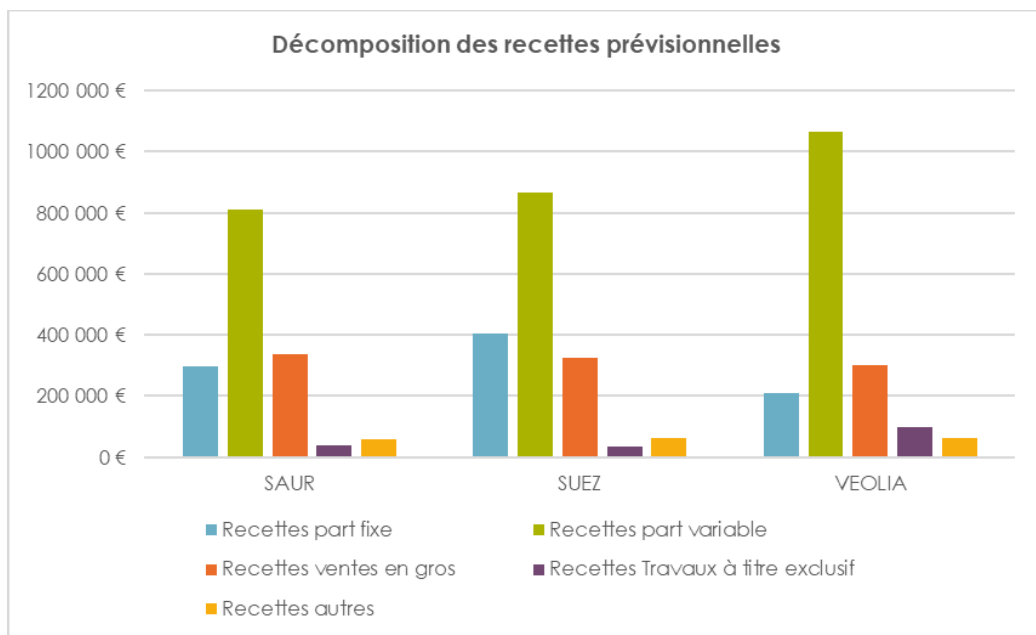
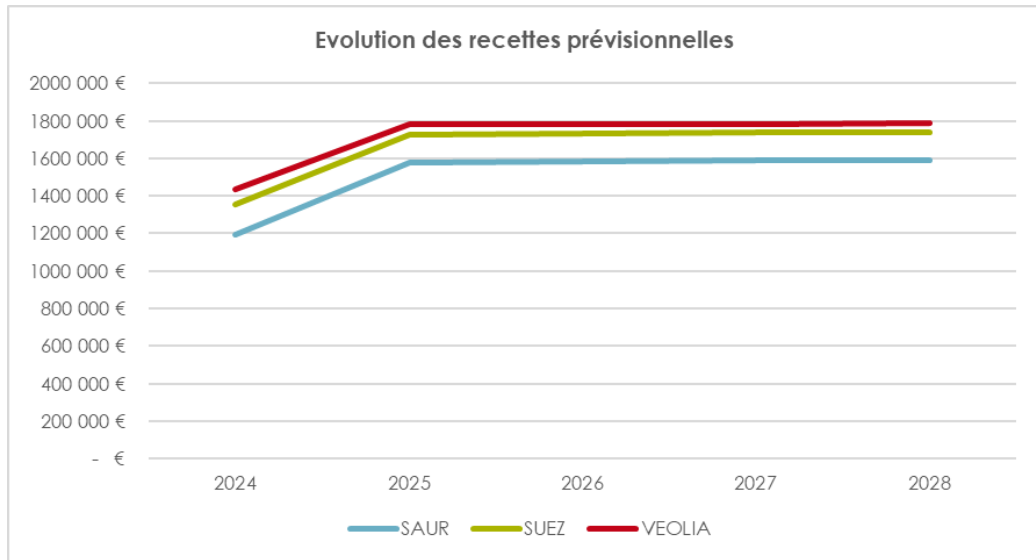
CEP Moyen	SAUR	SUEZ	VEOLIA
Recettes totales	1 544 233 €	1 691 446 €	1 741 633 €
Recettes d'exploitation	1 445 058 €	1 595 886 €	1 578 225 €
Recettes part fixe	296 348 €	404 950 €	211 401 €
Recettes part variable	811 850 €	867 234 €	1 066 235 €
Recettes ventes en gros	336 860 €	323 701 €	300 589 €
Recettes Travaux à titre exclusif	39 726 €	35 029 €	99 568 €
Recettes autres	59 449 €	60 531 €	63 839 €
Frais d'ouverture et de fermeture de branchements	0 €	0 €	5 033 €
Frais d'accès au service	19 936 €	18 167 €	23 838 €
Facturation de l'assainissement collectif	39 513 €	37 164 €	31 263 €
Autres recettes	0 €	5 200 €	3 705 €
Charges totales	1 524 430 €	1 647 055 €	1 739 439 €
Charges d'exploitation	1 240 612 €	1 355 122 €	1 456 739 €
Personnel	336 338 €	472 678 €	479 955 €
Electricité	181 271 €	203 088 €	165 636 €
Produits de traitement	113 805 €	140 779 €	154 204 €
Achats d'eau	147 250 €	141 797 €	152 164 €
Analyses réglementaires	16 493 €	12 110 €	23 346 €
Analyses autocontrôles	19 851 €	26 846 €	35 183 €
Redevances versées à la Collectivité (RODP, frais de contrôle)	0 €	0 €	0 €
Véhicules et frais de déplacement	96 875 €	30 432 €	52 226 €
Fournitures	48 666 €	52 140 €	63 595 €
Sous-traitance	225 193 €	207 323 €	225 235 €
Locaux	7 500 €	15 149 €	22 606 €
Assurances	6 315 €	13 343 €	4 693 €
Impôts et taxes	21 717 €	11 198 €	22 656 €
Postes et télécommunications	13 370 €	15 518 €	18 367 €
Informatique	0 €	0 €	20 426 €
Impayés	5 969 €	12 722 €	16 448 €
Charge calculées	221 897 €	231 018 €	162 859 €
RUDP (amortissements + frais financiers sur patrimoine immobilier)	75 839 €	10 606 €	414 €
Dotation au titre du renouvellement	117 197 €	220 411 €	114 680 €
Charges relatives aux investissements	28 861 €	0 €	42 639 €
Charges liées à la facturation assainissement	0 €	0 €	0 €
Charges relatives aux biens propres	0 €	0 €	5 126 €
Charges de structure	61 922 €	60 914 €	119 840 €
Frais de structure	61 922 €	60 914 €	119 840 €
Résultat annuel	19 803 €	44 391 €	2 194 €

3.

ANALYSE DETAILLEE DES RECETTES

Niveau moyen des recettes sur la durée du contrat

	SAUR	SUEZ	VEOLIA
Recettes Exploitation	1 445 058 €	1 595 886 €	1 578 225 €
Recettes part fixe	296 348 €	404 950 €	211 401 €
Recettes part variable	811 850 €	867 234 €	1 066 235 €
Recettes ventes en gros	336 860 €	323 701 €	300 589 €
Recettes autres	59 449 €	60 531 €	63 839 €
Frais d'ouverture et de fermeture de branchements	0 €	0 €	5 033 €
Facturation de l'assainissement collectif	39 513 €	37 164 €	31 263 €
Autres recettes	19 936 €	23 367 €	27 543 €
Recettes Travaux à titre exclusif	39 726 €	35 029 €	99 568 €
TOTAL RECETTES	1 544 233 €	1 691 446 €	1 741 633 €

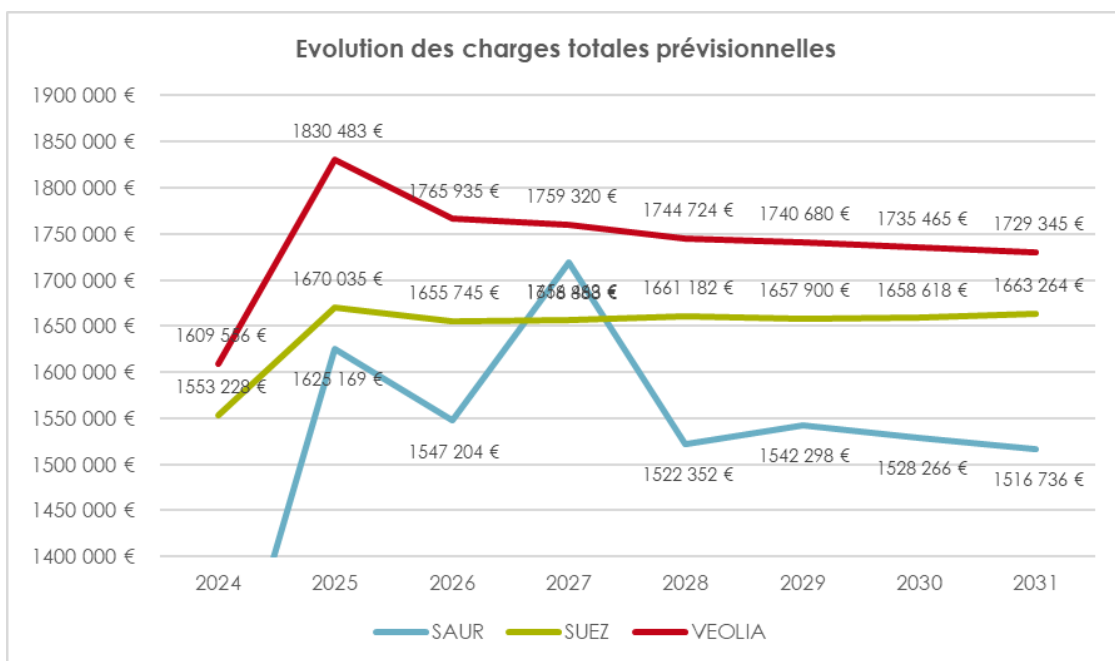


3.

ANALYSE DETAILLEE DES CHARGES

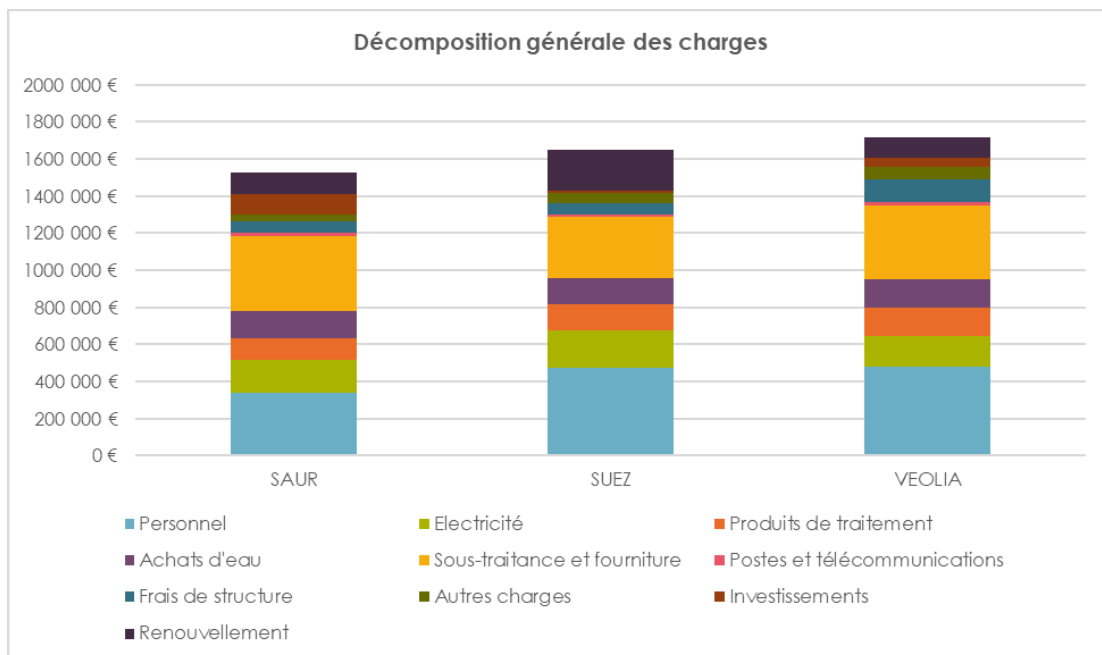
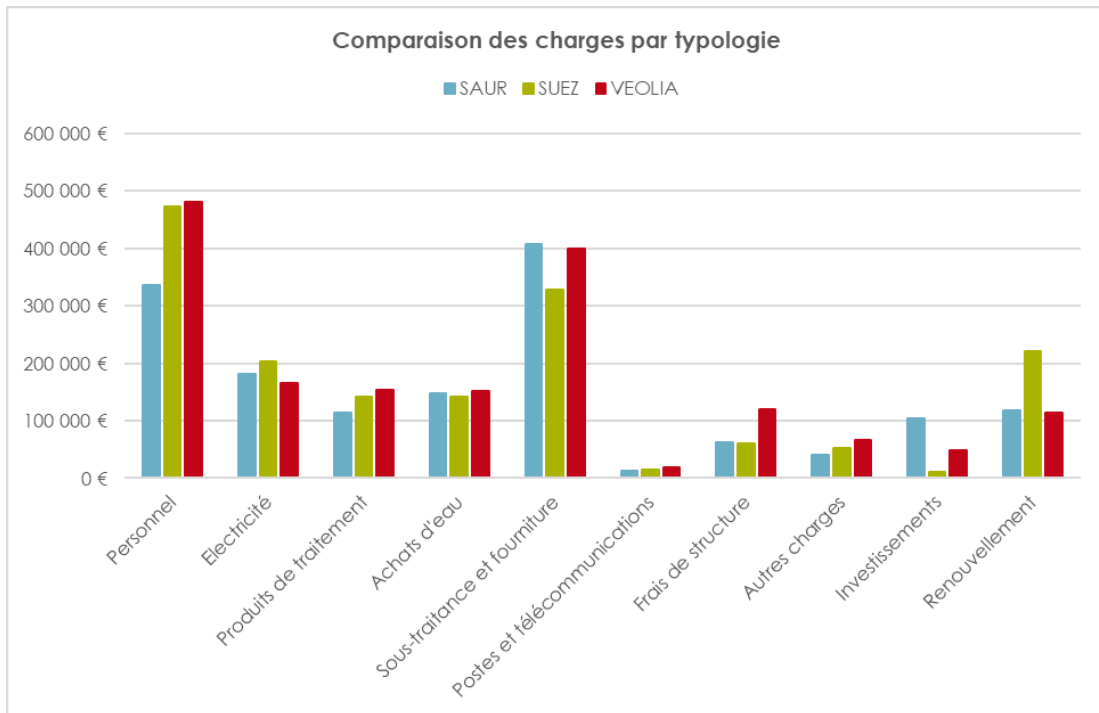
(i) EVOLUTION DES CHARGES TOTALES SUR LA DUREE DU CONTRAT

	SAUR	SUEZ	VEOLIA
Charges totales			
Charges totales en 2024	1 194 529 €	1 553 228 €	1 609 556 €
Charges totales en 2031	1 516 736 €	1 663 264 €	1 729 345 €
Evolution globale sur la période 2024-2031	27%	7%	7%
Evolution annuelle sur la période 2024-2031	3%	1%	1%
Charges totales moyennes sur la durée du contrat	1 524 430 €	1 647 055 €	1 739 439 €
Ecart avec l'offre la plus basse	0%	8%	14%



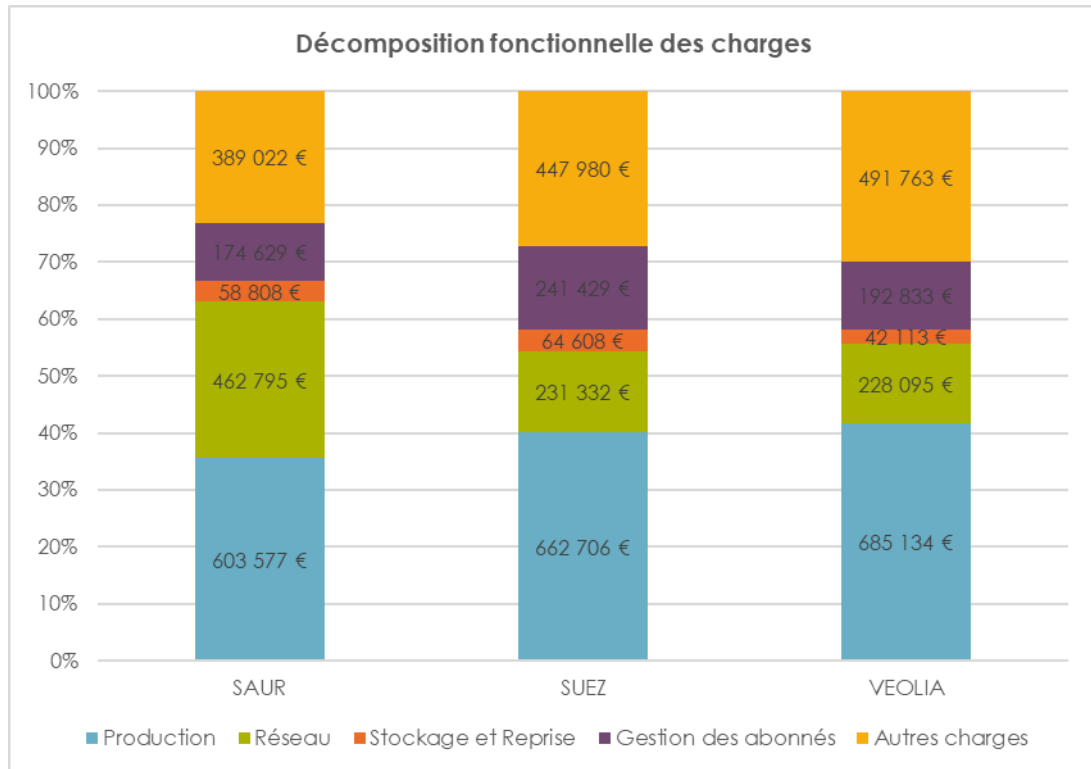
3.

(ii) DECOMPOSITION DES CHARGES PAR TYPOLOGIE – SUR LA BASE DU CEP MOYEN



3.

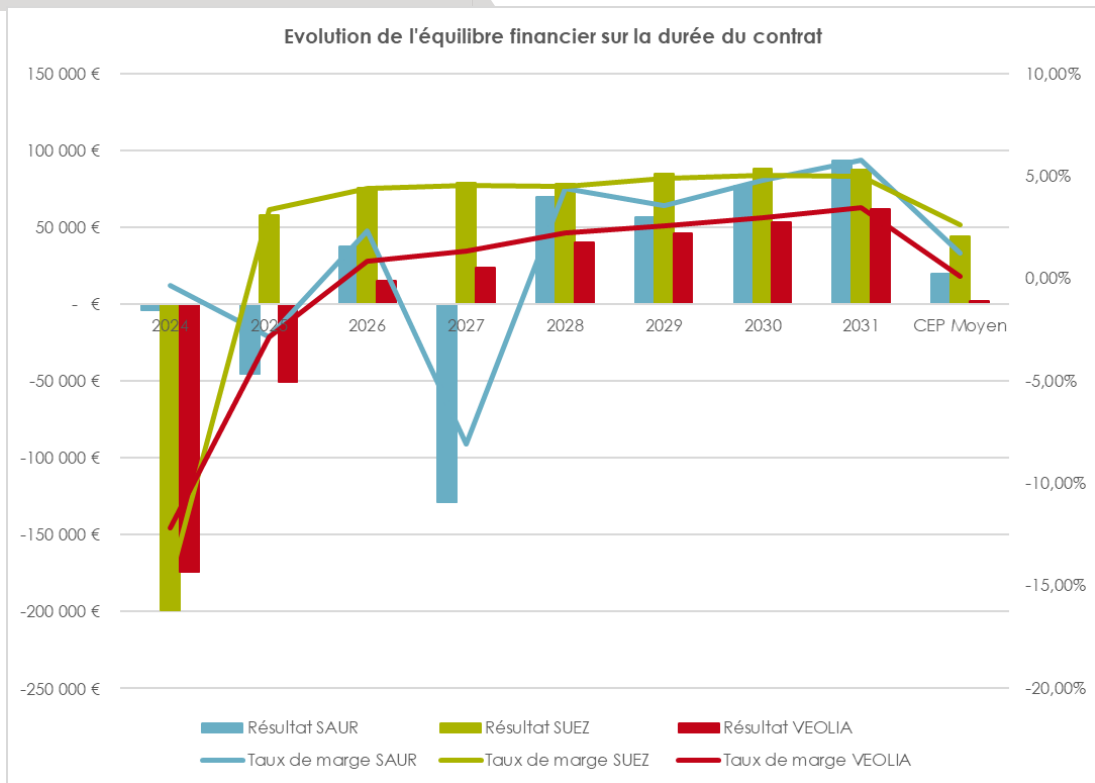
(iii) DECOMPOSITION FONCTIONNELLE DES CHARGES – SUR LA BASE DU CEP MOYEN



ANALYSE DE L'EQUILIBRE ECONOMIQUE DU CONTRAT

	SAUR	SUEZ	VEOLIA
Résultat annuel			
Résultat annuel en 2024	-3 703 €	-198 749 €	-174 338 €
Résultat annuel en 2031	93 500 €	87 743 €	61 978 €
Résultat annuel moyen sur la durée du contrat	19 803 €	44 391 €	2 194 €
Résultat total sur la durée du contrat	158 420 €	355 128 €	17 551 €
Taux de marge			
Taux de marge en 2024	-0,3%	-14,7%	-12,1%
Taux de marge en 2031	5,8%	5,0%	3,5%
Evolution globale sur la période 2024-2031	1967%	134%	-128%
Evolution annuelle sur la période 2024-2031	246%	17%	-16%
Taux de marge moyen sur la durée du contrat	1,3%	2,6%	0,1%

3.



Concernant l'équilibre économique et la cohérence du CEP :

L'offre de SAUR est très satisfaisante. Elle propose un CEP cohérent par rapport au service. Elle propose un niveau de marge faible.

L'offre de SUEZ est très satisfaisante. Elle propose un CEP cohérent par rapport au service. Elle propose un niveau de marge les plus élevé.

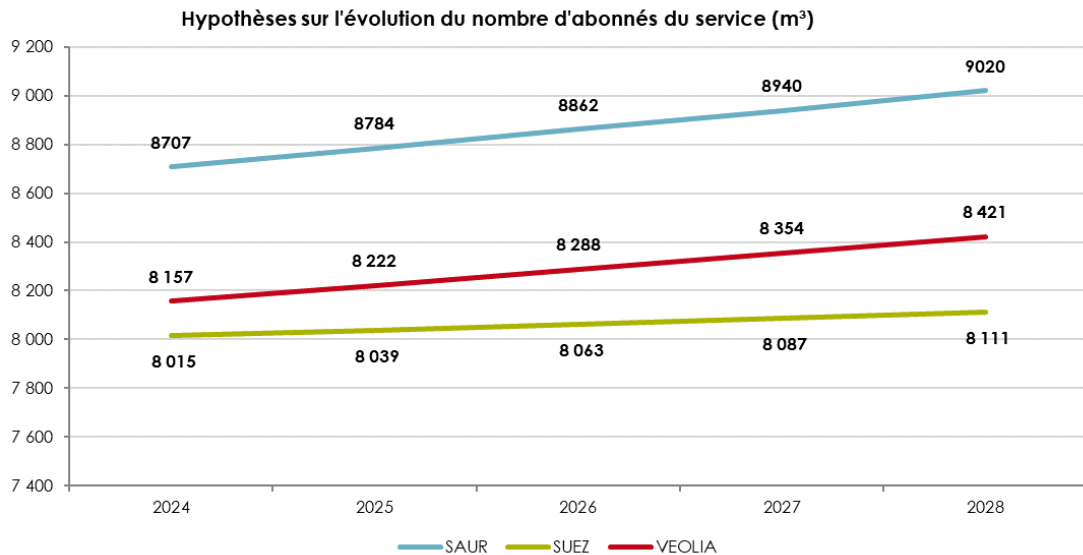
L'offre de VEOLIA est très satisfaisante. Elle propose un CEP cohérent par rapport au service. Elle propose le niveau de marge le plus faible.

L'offre de VEOLIA est la plus avantageuse. L'offre de SAUR est la seconde la plus avantageuse. L'offre de SUEZ est la moins avantageuse.

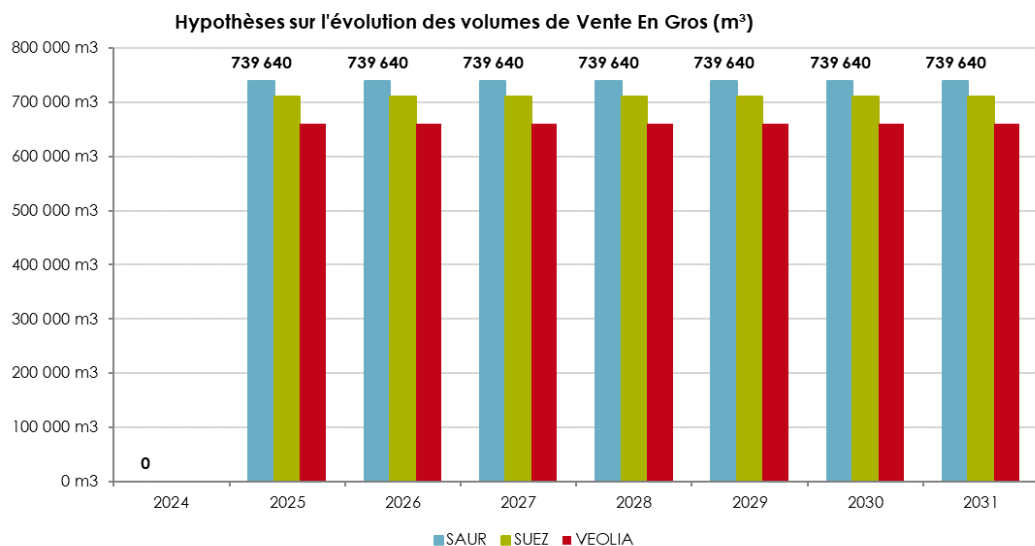
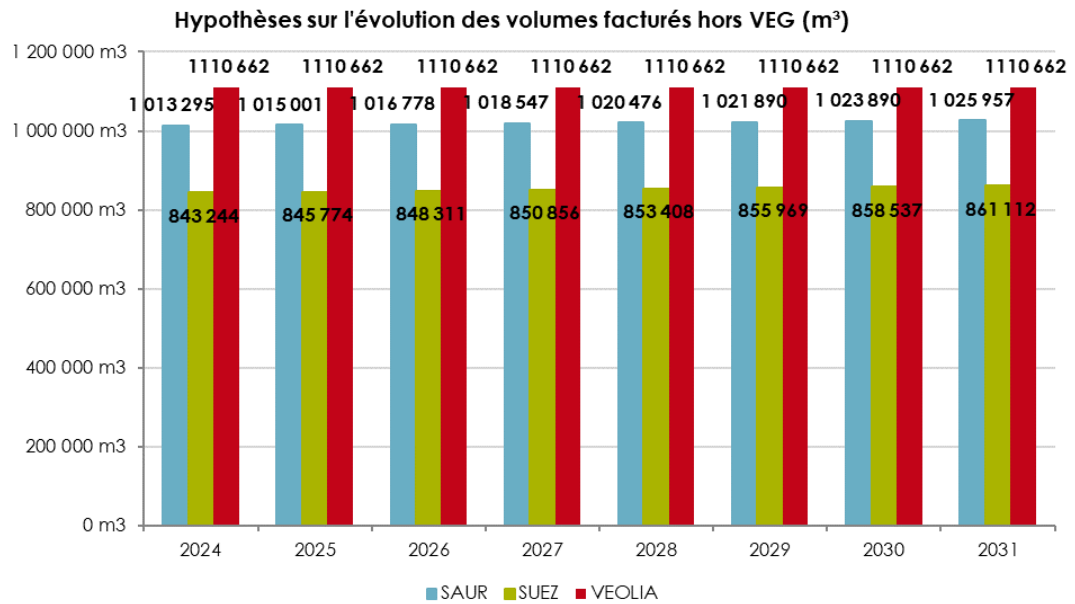
3.

3.3.4. Le niveau de risques pris par les candidats sur les paramètres économiques et notamment l'évolution des volumes et du nombre d'abonnés

	SAUR	SUEZ	VEOLIA
Abonnés			
Nombre d'abonnés facturés en 2024	8 707	8 015	8 157
Nombre d'abonnés facturés en 2031	9 258	8 183	8 625
Evolution globale sur la période 2024-2031	6,3%	2,1%	5,7%
Evolution annuelle sur la période 2024-2031	0,8%	0,3%	0,7%
Nombre moyen d'abonnés sur la durée du contrat	8 980	8 099	8 389
Volumes facturés hors VEG			
Assiette de référence en 2024 (en m3)	1 013 295	843 244	1 110 662
Assiette de référence en 2031 (en m3)	1 025 957	861 112	1 110 662
Evolution globale sur la période 2024-2031	1,2%	2,1%	0,0%
Evolution annuelle sur la période 2024-2031	0,2%	0,3%	0,0%
Volumes moyens facturés sur la période 2024-2031	1 019 479	852 151	1 110 662
Consommation unitaire			
Consommation unitaire en 2024 (en m3/abonné/an)	116,4	105,2	136,2
Consommation unitaire en 2031 (en m3/abonné/an)	110,8	105,2	128,8
Evolution de la consommation unitaire sur la période 2024-2031	-4,8%	0,0%	-5,4%
Volumes facturés en VEG			
Assiette de référence VEG en 2024 (en m3)	0	0	0
Assiette de référence VEG en 2031 (en m3)	739 640	710 748	660 000



3.



L'offre de SAUR est très satisfaisante. Elle prend des hypothèses cohérentes avec le service. Elle prend les hypothèses les plus fortes, et les plus risquées sur les abonnés et les ventes en gros.

L'offre de SUEZ est satisfaisante. Elle prend des hypothèses cohérentes avec le service. Elle prend les hypothèses les plus faibles, et les plus prudentes sur les abonnés et les volumes vendus aux abonnés.

L'offre de VEOLIA est très satisfaisante. Elle prend des hypothèses cohérentes avec le service. Elle prend les hypothèses les plus fortes, et les plus risquées sur les volumes vendus aux abonnés. Elle prend les assiettes les plus prudentes sur les volumes de vente en gros.

L'offre de SAUR est la plus avantageuse. L'offre de VEOLIA est la seconde la plus avantageuse. L'offre de SUEZ est la moins avantageuse.

3.

3.3.5. Le coût et les modalités de financement des investissements prévus au contrat

	SAUR	SUEZ	VEOLIA
Dépenses d'investissement			
Nombre d'opérations d'investissement	23	7	14
Montant total des investissements	511 230 €	189 039 €	211 308 €
Montant total des frais financiers	11 252 €	5 030 €	45 050 €
Taux de financement moyen	0,3%	0,3%	2,7%

3.

OFFRE DU CANDIDAT SAUR

Analyse par opération	SAUR					
	Investissement	Frais financiers	Total	Moyenne par an	Année de réalisation	Taux de financement
TOTAL	511 229,50 €	11 251,58 €	522 481,08 €	52 248,11 €		
amélioration préparation de la chaux (UP GOAS MOAL) SMI	1 605,00 €	28,02 €	1 633,02 €	160,50 €	2025	0,2%
recyclage des eaux de lavage des membranes et des eaux claires (UP GOAS MOAL) SMI	173 635,00 €	3 031,04 €	176 666,04 €	17 363,50 €	2025	0,2%
mise en place chloration et analyseur de chlore (rés Locmeven) Guiclan	29 318,75 €	511,80 €	29 830,55 €	2 931,88 €	2024	0,2%
mise en place report affichage débitmètre (rés Locmeven) Guiclan	2 087,50 €	36,44 €	2 123,94 €	208,75 €	2024	0,2%
mise en place compteur électrique (rés Locmeven) Guiclan	6 300,00 €	109,98 €	6 409,98 €	630,00 €	2024	0,2%
mise en place de 3 turbidimètres (Les perdrix/Perennou/hengoat1)	10 788,75 €	188,33 €	10 977,08 €	1 078,88 €	2024	0,2%
relevé GPS de classe A Landivisiau et Lampaul-Guimiliau	49 796,25 €	869,26 €	50 665,51 €	4 979,63 €	2024	0,2%
mise en place surveillance EMI des forages de Hengoat 1&2 Sizun	3 250,00 €	56,73 €	3 306,73 €	325,00 €	2024	0,2%
mise en place de 2 trackers solaire (UP GOAS MOAL) SMI	150 000,00 €	2 618,46 €	152 618,46 €	15 000,00 €	2024	0,2%
étude de valorisation des boues en sous-produit (UP GOAS MOAL) SMI	1 125,00 €	19,64 €	1 144,64 €	112,50 €	2025	0,2%
Intégration système QSEÉ	2 500,00 €	43,64 €	2 543,64 €	250,00 €	2025	0,2%
Etude de vulnérabilité (mise à jour)	3 216,25 €	56,14 €	3 272,39 €	321,63 €	2024	0,2%
Plan de gestion de crise	2 850,00 €	49,75 €	2 899,75 €	285,00 €	2024	0,2%
audit usine de production et optimisation énergétique (UP GOAS MOAL) SMI	22 500,00 €	392,77 €	22 892,77 €	2 250,00 €	2024	0,2%
Etude hydraulique des filtres à sables (UP GOAS MOAL) SMI	5 475,00 €	95,57 €	5 570,57 €	547,50 €	2024	0,2%
Mise en place de regards de recherche de fuites	22 500,00 €	3 144,00 €	25 644,00 €	2 250,00 €	2025	1,7%
Outil analytique mesure bactériologique rapide E coli	6 327,00 €	- €	6 327,00 €	632,70 €	2025	0,0%
2 analyseurs de chlore	3 336,00 €	- €	3 336,00 €	333,60 €	2024	0,0%

3.

turbidimètre portable	4 012,00 €	- €	4 012,00 €	401,20 €	2024	0,0%
pH mètre portable	1 494,00 €	- €	1 494,00 €	149,40 €	2024	0,0%
colorimètre DR 900 fer/manganèse	2 038,00 €	- €	2 038,00 €	203,80 €	2024	0,0%
Pistolet fouille 3D pour géolocalisation classe A	3 900,00 €	- €	3 900,00 €	390,00 €	2024	0,0%
aspirateur sac polymère	3 175,00 €	- €	3 175,00 €	317,50 €	2024	0,0%

OFFRE DU CANDIDAT SUEZ

Analyse par opération
TOTAL
Investissement Equipements sur réseaux (4 sondes)
Investissement matériel laboratoire pour autosurveillance
Sectorisation avec financement AELB 70%
1 réducteur de pression (lieu dit Penn-Ar-Créach)
Réservoirs Ty Névez, Perdrix, Moguérou et Motte
Réservoirs Télégraphe, Lessougar et Pérennou
Sizun : captage Hengoat et UP St Cadou

SUEZ					
Investissement	Frais financiers	Total	Moyenne par an	Année de réalisation	Taux de financement
189 038,87 €	5 030,18 €	189 038,87 €	18 903,89 €		
48 634,92 €	- €	48 634,92 €	4 863,49 €	2024	0,0%
22 152,39 €	- €	22 152,39 €	2 215,24 €	2024	0,0%
32 648,44 €	- €	32 648,44 €	3 264,84 €	2024	0,0%
2 735,72 €	- €	2 735,72 €	273,57 €	2024	0,0%
39 653,49 €	- €	39 653,49 €	3 965,35 €	2024	0,0%
4 558,16 €	- €	4 558,16 €	455,82 €	2025	0,0%
38 655,75 €	- €	38 655,75 €	3 865,58 €	2024	0,0%

3.

OFFRE DU CANDIDAT VEOLIA

Analyse par opération	VEOLIA					
	Investissement	Frais financiers	Total	Moyenne par an	Année de réalisation	Taux de financement
TOTAL	211 308,22 €	45 049,65 €	256 357,86 €	25 635,79 €		
Sectorisation 2024-2025	49 528,00 €	9 469,67 €	58 997,67 €	4 952,80 €	2024-2025	2%
Kapta (1)	11 132,15 €	2 448,27 €	13 580,42 €	1 113,22 €	2024	2%
Apilink (24)	12 939,74 €	2 845,81 €	15 785,55 €	1 293,97 €	2024	2%
Comptage Energie Goasmoal	2 814,08 €	618,89 €	3 432,97 €	281,41 €	2025	2%
Améliorations Saint Cadou Sizun	6 003,36 €	1 320,31 €	7 323,67 €	600,34 €	2024	2%
Kaptas pour armoires Chlore (7)	14 288,00 €	3 142,33 €	17 430,33 €	1 428,80 €	2024	2%
Réservoir Guiclan (Chloration, Anti intrusion)	5 565,62 €	1 224,03 €	6 789,65 €	556,56 €	2024	2%
Mise à niveau Réservoir La Motte	9 442,79 €	2 076,73 €	11 519,52 €	944,28 €	2024	2%
Pompe Eau Brute Goasmoal	8 163,32 €	1 795,34 €	9 958,66 €	816,33 €	2025	2%
Sonde Nitrates Goasmoal	7 316,60 €	1 609,12 €	8 925,72 €	731,66 €	2025	2%
Sonde de Niveau Captage Hengoat 1 et 2	500,28 €	110,00 €	610,28 €	50,03 €	2024	2%
Tuilage & Initialisation du contrat	54 723,13 €	12 035,15 €	66 758,28 €	5 472,31 €	2024	2%
Domaine privé: Bornes pour vehicules electriques (2)	26 890,05 €	5 913,88 €	32 803,93 €	2 689,01 €	2024	2%
Achat équipements analytiques (Autosurveillance) Domaine privé	2 001,12 €	440,10 €	2 441,22 €	200,11 €	2024	2%

L'offre de SAUR est très satisfaisante. Elle propose les investissements les plus complets. Elle propose le taux de financement le plus faible.

L'offre de SUEZ est très satisfaisante. Elle propose le taux de financement le plus faible.

L'offre de VEOLIA est très satisfaisante. Elle propose le taux de financement le plus élevé.

L'offre de SAUR est la plus avantageuse. L'offre de SUEZ est la seconde la plus avantageuse. L'offre de VEOLIA est la moins avantageuse.

3.

3.3.6. Le niveau de la garantie à première demande

	SAUR	SUEZ	VEOLIA
Garantie à première demande			
Montant	123 500 €	34 905 €	79 320 €

L'offre de SAUR est très satisfaisante. Elle propose la garantie la plus élevée.

L'offre de SUEZ est satisfaisante. Elle propose la garantie la plus faible.

L'offre de VEOLIA est satisfaisante.

L'offre de SAUR est la plus avantageuse. L'offre de VEOLIA est la seconde la plus avantageuse.
L'offre de SUEZ est la moins avantageuse.

3.

3.3.7. Analyse globale du critère n°3 - Conditions financières de l'exécution du contrat

Au regard des éléments présentés les offres des candidats sont appréciées et synthétisées dans le tableau ci-dessous :

	SAUR	SUEZ	VEOLIA
Niveau des tarifs proposés	L'offre de SAUR est très satisfaisante. Elle est la plus avantageuse.	L'offre de SUEZ est satisfaisante. Elle est la moins avantageuse.	L'offre de VEOLIA est très satisfaisante. Elle est la seconde la plus avantageuse.
Stabilité des prix	L'offre de SAUR est satisfaisante. Elle est la plus avantageuse.	L'offre de SUEZ est satisfaisante. Elle est la moins avantageuse.	L'offre de VEOLIA est satisfaisante. Elle est la seconde la plus avantageuse.
Cohérence du compte d'exploitation	L'offre de SAUR est très satisfaisante. Elle est la seconde la plus avantageuse.	L'offre de SUEZ est très satisfaisante. Elle est la moins avantageuse.	L'offre de VEOLIA est très satisfaisante. Elle est la plus avantageuse.
Niveau de risque pris sur les paramètres économiques	L'offre de SAUR est très satisfaisante. Elle est la plus avantageuse.	L'offre de SUEZ est satisfaisante. Elle est la moins avantageuse.	L'offre de VEOLIA est très satisfaisante. Elle est la seconde la plus avantageuse.
Coût et modalité de financement des investissements	L'offre de SAUR est très satisfaisante. Elle est la plus avantageuse.	L'offre de SUEZ est très satisfaisante. Elle est la seconde la plus avantageuse.	L'offre de VEOLIA est très satisfaisante. Elle est la moins avantageuse.
Niveau de garantie à première demande	L'offre de SAUR est très satisfaisante. Elle est la plus avantageuse.	L'offre de SUEZ est satisfaisante. Elle est la moins avantageuse.	L'offre de VEOLIA est satisfaisante. Elle est la seconde la plus avantageuse.

Sur ce critère le classement est donc le suivant :

	SAUR	SUEZ	VEOLIA
Classement	1 ^{ère}	3 ^{ème}	2 ^{ème}

3.

3.4. Critère n°4 - La gouvernance et transparence

3.4.1. Interopérabilité et d'accessibilité au système d'information par le Concédant

	SAUR	SUEZ	VEOLIA
Accessibilité du SI et de la donnée pour la Collectivité			
Modalités d'accès au SI pour la Collectivité	Accès via l'extranet	Accès via l'extranet	Accès via l'extranet
Nature des droits ouverts à la Collectivité sur le SI	Lecture et téléchargement	Lecture	Lecture et téléchargement Possibilité de modifier les rapports avec un requêteur PowerBI
Formats de transmission des documents	Formats courants interopérables	Formats selon le Référentiel Général d'Interopérabilité (RGI)	Formats courants interopérables, brutes ou compilées
Interaction avec le SI de la Collectivité	Engagement sur l'interopérabilité totale avec le SI de la Collectivité	Formats selon le Référentiel Général d'Interopérabilité (RGI) Mise en œuvre de protocoles SMTP ou MIME pour les échanges	Remise des données aux formats interopérables en fin de contrat
Contenu de l'extranet			
Applications accessibles	Supervision, suivi cartographique du service (SIG, intervention, performances), Données clientèles, Tableaux de bord, Reporting, GED, plateforme collaborative	Supervision, SIG, GED, Suivi des réclamations et des interventions, GMAO, Qualité de l'eau, suivi des demandes	SIG, Tableaux de bord, Fluksaqua, GED, GMAO, Qualité de l'eau, efficacité énergétique, suivi gros consommateurs, suivi contractuel, Crisis, suivi des échanges

3.

	SAUR	SUEZ	VEOLIA
Contenu de l'extranet	Toutes les données du service sont disponibles sur l'extranet de manière brute ou consolidée et les documents du contrat Possibilité de déployer la solution SAUR SMARCITY pour une gestion globale des données de la collectivité sur l'eau et d'autres compétences	Toutes les données d'exploitation du service et les documents du contrat	Toutes les données du service sont disponibles sur l'extranet de manière brute ou consolidée et les documents du contrat Personnalisation possible de l'extranet par la collectivité sur la base des applications et données disponibles
Gestion des comptes d'accès	Accès individuel et sécurisé, avec double identification pour les données sensibles	Accès individuel et sécurisé Accès possibles pour les communes du territoire	Accès individuel et sécurisé par protocole SSO
Nature des droits ouverts à la collectivité	Lecture et visualisation, téléchargement pour certains modules	Lecture et visualisation	Lecture et visualisation, téléchargement pour certains modules

Sur l'interopérabilité et l'accessibilité au système d'information par le Concédant :

L'offre de SAUR est satisfaisante. Elle propose des modalités d'interopérabilité satisfaisantes. Le contenu de l'extranet est satisfaisant.

L'offre de SUEZ est satisfaisante. Elle propose les modalités d'interopérabilité les plus complètes. Le contenu de l'extranet est satisfaisant

L'offre de VEOLIA est satisfaisante. Elle propose des modalités d'interopérabilité satisfaisantes. Le contenu de l'extranet est le plus complet.

L'offre de SUEZ est la plus avantageuse. L'offre de VEOLIA est la seconde la plus avantageuse. L'offre de SAUR est la moins avantageuse.

3.

3.4.2. Accessibilité aux données par le Concessionnaire

	SAUR	SUEZ	VEOLIA
Moyens mis en œuvre pour la transparence financière			
Démarche globale	Démarche globale autour de l'obligation du CARE	Démarche globale autour de l'obligation du CARE	Démarche globale autour de l'obligation du CARE et de la certification ISO 37001 Mise à disposition du responsable financier si nécessaire
Données accessibles	Tableau de bord et fiche de suivi financière des fonds contractuels	Données justificatives des dépenses de renouvellement et d'investissement	Transmission des factures sur demande
Documents produits	Bilan d'exploitation sous format tableur, avec une liste de données fixées avec la collectivité	CARE, bilan annuel au regard du compte prévisionnel	Comptes prévus au contrat Dont compte rendu financier accompagné d'une note sur les modalités de détermination des charges directes et indirectes
Traçabilité des opérations financières	Comptes prévus au contrat	Comptes prévus au contrat	Comptes prévus au contrat
Suivi et gestion des fonds du contrat	Bilan des fonds chaque année avec le bilan financier	Bilan semestriel des fonds et transmission des pièces justificatives des dépenses	Suivi analytique des dépenses, avec un système de fiche navette pour le suivi et la validation par la CCPL
Moyens de contrôle de la Collectivité			
Accès aux ouvrages	À tout moment pour la collectivité	À tout moment pour la collectivité	A tout moment pour la collectivité
Contrôle sur pièces	Mise à disposition des pièces sur demande et possibilité de contrôle sur place	Mise à disposition des pièces sur demande et possibilité de contrôle sur place	Mise à disposition des pièces sur demande et possibilité de contrôle sur place

3.

Sur l'accessibilité des données par le concessionnaire :

L'offre de SAUR est satisfaisante. Elle propose l'accès aux données techniques du service et dans une moindre mesure aux données financières du service.

L'offre de SUEZ est satisfaisante. Elle propose l'accès aux données techniques du service et aux données financières du service.

L'offre de VEOLIA est très satisfaisante. Elle propose l'accès aux données techniques du service et aux données financières du service. Elle propose un suivi le plus régulier du fonds de renouvellement.

L'offre de VEOLIA est la plus avantageuse. L'offre de SUEZ est la seconde la plus avantageuse. L'offre de SAUR est la moins avantageuse.

3.

3.4.3. Relations et moyens de communication avec le Concédant

	SAUR	SUEZ	VEOLIA
Circuits de communication avec la Collectivité			
Modalité de gouvernance	Gouvernance afin de prendre des décisions coconstruites avec la collectivité Management à deux du contrat	Gouvernance afin d'assurer un partage permanent de l'information Management à trois du contrats	Gouvernance afin de prendre des décisions coconstruites avec la collectivité Management du contrat à trois
Réunions mensuelles de suivi de l'exploitation	Organisation de la réunion par le chef de secteur Suivi du service et des performances, gestion des réclamations et du renouvellement Compte-rendu dans un délai de 48h	Organisation par les chefs de service Suivi des performances et des interventions du service, gestion des travaux Compte-rendu dans un délai de 15 jours	Organisation de la réunion par le référent contrat et le responsable des équipes locales Suivi du service et des performances, gestion clientèle et gestion des interventions patrimoniales
Réunions semestrielles de suivi du contrat	Organisation de la réunion par le directeur des exploitations, accompagné d'un expert SIG Avancement des objectifs contractuels, de la gestion patrimoniale et des investissements	Suivi contractuel et financier du service Compte-rendu dans un délai de 15 jours	Organisation de la réunion par le référent contrat et sa suppléante Avancement des objectif contractuels, de la gestion patrimoniale et des investissements, et point sur le développement durable

3.

	SAUR	SUEZ	VEOLIA
Autres réunions (objet et fréquence)	Réunion annuelle de présentation du RAD par le directeur des exploitations Réunion annuelle de suivi financier du contrat	Réunion annuelle de présentation du RAD Réunion annuelle devant la CCF	Réunion annuelle de présentation du RAD Réunion annuelle devant la CCF Comité clientèle semestriel Comité SIG annuel Comité GMAO et renouvellement annuel Comité prospective annuel
Délai d'information de la collectivité en cas de problème grave	Alerte instantanée via trois canaux selon les personnes contactées	60 minutes	15 minutes

Sur les relations et les moyens de communication avec le Concédant :

L'offre de SAUR est très satisfaisante. Elle propose des circuits de communication adaptés. Elle propose un délai d'information en cas de problème grave satisfaisant.

L'offre de SUEZ est satisfaisante. Elle propose des circuits de communication adaptés. Elle propose un délai d'information en cas de problème grave le plus long.

L'offre de VEOLIA est très satisfaisante. Elle propose des circuits de communication adaptés et renforcés. Elle propose le délai d'information en cas de problème grave le plus court.

L'offre de VEOLIA est la plus avantageuse. L'offre de SAUR est la seconde la plus avantageuse. L'offre de SUEZ est la moins avantageuse.

3.

3.4.4. Reporting

	SAUR	SUEZ	VEOLIA
Modalités de reporting			
Plateforme en ligne	Digital SAUR	Tout Sur Mon Service Formation de 1 jour par an de la collectivité à l'utilisation de la plateforme	Portail Client Hubgrade Formation de 10 jours par an de la collectivité à l'utilisation de la plateforme
Rapport annuel	Elaboration annuelle	Elaboration annuelle	Elaboration annuelle
Tableau de bord (modalité et fréquence)	Tableau de bord trimestriel alimenté par les données du service	Tableau de bord trimestriel alimenté par les données du service Mise en place d'un carnet de bord pour le suivi des interventions techniques et clientèles	Tableaux de bord en continu et trimestriel (consolidé) alimentés par les données du service
Délai de réponse	48h pour les demandes simples 2 semaines pour les demandes complexes 1 mois pour les avis techniques	2 semaines	2 semaines
Tableaux de bord du service			
Origine du tableau de bord	Données issues des différentes sources du service (télégestion, relève) et des interventions des agents	Données issues de l'ensemble des sources du service et des applications de traitement de données	Données issues de l'ensemble des sources du service et des applications de traitement de données

3.

	SAUR	SUEZ	VEOLIA
Thématiques abordées	Tableaux de bord avec 5 thématiques majeures : Clientèle / Performances réseau / Process et optimisation énergétique / Maintenance / SIG	Tableaux de bord recto-verso, avec cinquantaine de données/indicateurs sur les thématiques suivantes : volumes et conformité de la qualité de l'eau	Tableau de bord continu : Données d'exploitation, réclamations, compte de renouvellement et effectifs Tableau de bord trimestriel : Reprise des informations du tableau de bord continu consolidé, commentaires et analyses, Valorisation en indicateurs Révision annuelle
Visuel et lisibilité du tableau de bord	Basé sur des tableaux, des cartes et des graphiques Seuls des éléments composants le tableau de bord sont présentés sans visuel global	Principalement avec des tableaux de synthèse et des jauges indiquant si les indicateurs sont bons, moyen ou mauvais	Basé sur des graphiques, avec des commentaires et indicateurs d'évaluation Seuls des éléments composants le tableau de bord sont présentés sans visuel global

Sur le reporting :

L'offre de SAUR est très satisfaisante. Elle propose des délais de réponse adaptés, et le délai de réponse le plus court pour les demandes simples. Elle propose un tableau de bord complet et adapté.

L'offre de SUEZ est satisfaisante. Elle propose un délai de réponse satisfaisant. Elle propose un tableau de bord adapté.

L'offre de VEOLIA est satisfaisante. Elle propose un délai de réponse satisfaisant. Elle propose un tableau de bord complet et adapté.

L'offre de SAUR est la plus avantageuse. L'offre de VEOLIA est la seconde la plus avantageuse. L'offre de SUEZ est la moins avantageuse.

3.

3.4.5. Information du Concédant

	SAUR	SUEZ	VEOLIA
Conseil et assistance à la Collectivité			
Contenu du conseil et de l'assistance	<p>Mobilisation des experts du groupe selon les besoins</p> <p>Assistance pour les travaux de la collectivité avec présence aux réunions</p>	<p>Partage de la veille technique et réglementaire sur le service</p> <p>Assistance active pour les travaux de la collectivité avec des conseils en programmation et une présence aux réunions</p>	<p>Technicienne projet dédiée au contrat</p> <p>Experts de la région, identifiés selon les sujets à traiter</p>
Réunions et déplacements prévus	Réunions contractuelles	Possibilité d'inviter la collectivité pour la mise en œuvre de pilotes/essais	Visite du centre d'innovation pour les élus et les services
Etudes réalisées dans le cadre du contrat	Etude de valorisation des boues d'eau potable de Goas Moal	Accompagnement à la recherche de financement pour les projets innovants	Accompagnement pour la réalisation du PGSSE au BPU
Recherche et développement			
Centre de développement et de recherche	Centre de Recherche et Développement	Centre technique de Distribution, Centre technique Comptages & Mesures, CIR-SEE, LYRE, et SUEZ Smart Solutions	8 pôles d'expertise et 4 sites de recherche et développement
Projet sur le contrat	Test sur un secteur de 50 km ² pour le déploiement de la solution de recherche de fuites par satellite, avec communication à la fin de l'essai	Soutien à l'économie circulaire, sociale et solidaire	<p>Recherche de fuites par satellite et déploiement de compteurs intelligents avec détecteur de fuites</p> <p>Mise en place d'un fonds de 10 000 €/an, avec co-financement possible jusqu'à 50%</p> <p>Les opérations suivantes sont envisageables :</p> <p>Etude de protection du captage Hengoat (40 000 €) et incitation financière pour les agriculteurs</p>

3.

	SAUR	SUEZ	VEOLIA
			<p>Etude APS pour le recyclage des eaux sales de l'usine de Goasmoal (5000 €) Etude APS pour la modification de l'usine de Moguerou (3000 €) Etude de caractérisation de la pollution de l'Elorn (8000 €/campagne) Etude pour l'optimisation du charbon actif (6000 €)</p> <p>Le fonds finance également les actions de communication</p>
Référent et moyens humains	30 experts régionaux pour la recherche et le développement Service dédié pour l'innovation digitale avec 5 experts	Plus de d'une centaine d'experts sur l'ensemble des sujets du service	La directrice des opérations régionales est référente innovation sur le contrat

Sur l'information au Concédant :

L'offre de SAUR est satisfaisante. Elle propose un accompagnement adapté en matière d'expertise et de conseil. Elle propose une démarche limitée en matière de recherche et développement.

L'offre de SUEZ est satisfaisante. Elle propose un accompagnement adapté en matière d'expertise et de conseil. Elle propose une démarche limitée en matière de recherche et développement.

L'offre de VEOLIA est très satisfaisante. Elle propose un accompagnement adapté en matière d'expertise et de conseil, avec des réunions spécifiques sur le sujet. Elle propose une démarche renforcée en matière de recherche et développement.

L'offre de VEOLIA est la plus avantageuse. L'offre de SAUR est la seconde la plus avantageuse. L'offre de SUEZ est la moins avantageuse.

3.

3.4.6. Analyse globale du critère n°4 – Gouvernance et transparence

Au regard des éléments présentés les offres des candidats sont appréciées et synthétisées dans le tableau ci-dessous :

	SAUR	SUEZ	VEOLIA
Interopérabilité et accessibilité du SI	L'offre de SAUR est satisfaisante. Elle est la moins avantageuse.	L'offre de SAUR est satisfaisante. Elle est la plus avantageuse.	L'offre de VEOLIA est satisfaisante. Elle est la seconde la plus avantageuse.
Accessibilité des données	L'offre de SAUR est satisfaisante. Elle est la moins avantageuse.	L'offre de SUEZ est satisfaisante. Elle est la seconde la plus avantageuse.	L'offre de VEOLIA est très satisfaisante. Elle est la plus avantageuse.
Relations et moyens de communication	L'offre de SAUR est très satisfaisante. Elle est la seconde la plus avantageuse.	L'offre de SUEZ est satisfaisante. Elle est la moins avantageuse.	L'offre de VEOLIA est très satisfaisante. Elle est la plus avantageuse.
Reporting	L'offre de SAUR est très satisfaisante. Elle est la plus avantageuse.	L'offre de SUEZ est satisfaisante. Elle est la moins avantageuse.	L'offre de VEOLIA est satisfaisante. Elle est la seconde la plus avantageuse.
Information au Concédant	L'offre de SAUR est satisfaisante. Elle est la seconde la plus avantageuse.	L'offre de SUEZ est satisfaisante. Elle est la moins avantageuse.	L'offre de VEOLIA est très satisfaisante. Elle est la plus avantageuse.

Sur ce critère le classement est donc le suivant :

	SAUR	SUEZ	VEOLIA
Classement	2 ^{ème}	3 ^{ème}	1 ^{ère}

4.

4. CLASSEMENT GLOBAL DES OFFRES

Au regard de l'ensemble des éléments présentés :

- L'offre du candidat SAUR arrive en :
 - 1^{ière} position sur le critère n°1,
 - 1^{ière} position sur le critère n°2,
 - 1^{ière} position sur le critère n°3,
 - 2^{ème} position sur le critère n°4,
- L'offre du candidat SUEZ arrive en :
 - 3^{ème} position sur le critère n°1,
 - 3^{ème} position sur le critère n°2,
 - 3^{ème} position sur le critère n°3,
 - 3^{ème} position sur le critère n°4,
- L'offre du candidat VEOLIA arrive en :
 - 2^{ème} position sur le critère n°1,
 - 2^{ème} position sur le critère n°2,
 - 2^{ème} position sur le critère n°3,
 - 1^{ière} position sur le critère n°4,

Les offres sont classées dans l'ordre suivant :

- N°1 – SAUR,
- N°2 – VEOLIA,
- N°3 – SUEZ,

En effet, l'offre de SAUR arrive en première position sur les critères n°1, 2 et n°3, elle arrive en deuxième position sur les critères n°4. Elle est donc l'offre qui présente le plus de garanties et le meilleur avantage économique global pour la Communauté de Communes appréciée au regard des 4 critères fixés dans le règlement de la consultation.

L'offre de VEOLIA arrive en première position sur les critères n°4 mais en deuxième position sur les critères n°1, n°2 et n°3. Elle est donc l'offre la seconde la plus avantageuse pour la collectivité.

L'offre de SUEZ arrive en troisième position sur les quatre critères. Elle est donc l'offre la moins avantageuse pour la collectivité.

5.

5. PROPOSITION SUR LE CHOIX DU CONCESSIONNAIRE

Au vu du classement établi au chapitre 4, le classement des offres est le suivant :

	Critère n°1	Critère n°2	Critère n°3	Critère n°4	Classement global
SAUR	1	1	1	2	1
SUEZ	3	3	3	3	3
VEOLIA	2	2	2	1	2

Il est donc proposé de retenir l'offre du candidat SAUR pour l'exploitation du service d'eau potable de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau.